



NUMÉRO 159

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2013

Appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2013.

Communication financière.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

QUESTIONS ORALES. P.8

COMMISSION DES FINANCES

1 - Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2013 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution de subventions de fonctionnement - Mise à la réforme de mobiliers et d'un photocopieur en vue de leur destruction et autorisation donnée au Maire pour la mise à réforme - Modalités de reversement des taxes funéraires. **P.10**

COMMISSION DES FINANCES

2 - Révision du fonds de concours attribué à la Ville par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. **P.13**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Mise en page, impression, façonnage et routage de la revue municipale BBI - Lancement de la consultation correspondante par voie d'appel d'offres ouvert - autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant. **P.15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Collecte des déchets et nettoyage des marchés alimentaires Escudier et de Billancourt - Autorisation donnée au Maire de lancer la consultation et signer le marché correspondant. **P.16**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Bâtiments communaux - Avenant n°1 au marché de réhabilitation du club seniors Jean Jaurès, lot n°1 - gros œuvre, dépose, démolition, maçonnerie - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant correspondant. **P.17**

6 - Communication sur les résultats sportifs de la saison 2012/2013. **P.17**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Piscine - Avenants aux marchés de travaux. **P.18**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Approbation d'une convention de mandat pour la réalisation d'un local dédié aux associations sportives amateurs dans le cadre de l'opération de requalification du parc des Glacières entre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer. **P.20**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

9 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt - Déclaration de Projet important mise en compatibilité du PLU sur l'île Seguin. **P.21**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine - Secteur Bellevue Est - 71 ter rue de Bellevue - Société Nouvelles Résidences de France - Acquisition d'un terrain nu - Cession d'un lot de copropriété. **P.27**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

11 - ZAC Seguin Rives-de-Seine - Quartier du Pont de Sèvres - Protocole du 15 avril 2011 - Suppression des servitudes de passage pesant sur deux copropriétés environnantes, 'Aquitaine I' et 'Le Trident'. **P.28**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - 133 Route de la Reine - 11 rue de Bellevue - Acquisition de parcelles de voirie - Classement dans le domaine public de la voirie communale - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.28**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - ZAC Seguin Rives de Seine - Foyer d'hébergement l'Olivier - Autorisation pour céder la parcelle du 20, rue de Meudon - Autorisation pour acquérir en VEFA le futur foyer d'environ 1 000 m². **P.29**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - "Relais assistants maternels" - Autorisation donnée au

Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Délégation de service public pour la gestion de la crèche 'Le Manège Enchanté' et de son annexe 'Le Carrousel des Ours' – Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°1. **P.30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Personnel communal - Mesures diverses. **P.31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

17 - Demande de création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE). (Les documents annexés au rapport présentant les critères soutenant la demande de création du PUCE sont trop volumineux pour être transmis. Ils sont donc consultables auprès du service des Assemblées, à l'hôtel de ville de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18H dès le 28 juin 2013.) **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Convention d'occupation du domaine public pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un kiosque à journaux 101, boulevard Jean-Jaurès (Grand-Place) – Autorisation de signature. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2013. Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante. **P.36**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Musées municipaux - Donations et legs – Acceptation et autorisation. **P.37**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

21 - Dénomination d'équipements publics. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Musées municipaux – Convention de partenariat – Cité de l'architecture et du Patrimoine – Approbation et autorisation. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - ZAC Seguin - Rives de Seine - Îlot B4b - Acquisition en VEFA de 22 logements par l'entreprise sociale pour l'habitat Immobilière 3F - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents. **P.388**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Opération de logement social 3-5 rue de la Ferme - Renouvellement de la garantie communale accordée à Paris Habitat-OPH dans le cadre du refinancement des prêts PLS - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

25 - Autorisation donnée au maire pour signer la convention définissant les modalités d'attribution de logements sociaux proposée par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Hauts-de-Seine à la ville de Boulogne-Billancourt. **P.39**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

26 - Organisation et mise en œuvre de séjours de vacances pour des enfants âgés de 6 à 17 ans - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché. **P.40**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 4 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante-huit pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 28 juin 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 48

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Béatrice BELLARD, M. Henri RICARD, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Christine BRUNEAU, M. Pascal LOUAP, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Anne BOUEE, Mme Marie-Laure GODIN, M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Rim FATHALLAH, Mme Marie-France DE ROSE, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Claude GALLANT, M. Frédéric MORAND, Mme Nathalie BILLARD, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Jonathan PAPILLON, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Béatrice DE VILLEPIN, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Daniel BENHAROUN, Mme Sandy VETILLART, Mlle Céline SICARD, M. Pierre DENIZIOT, Mme Adèle BA, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Sylvia BONDOUX, M. Pierre-Antoine MATHIEU, Mme Héléne RASSAM, M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Mathieu BARBOT, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU.

EXCUSES REPRESENTES : 7

Mme Michèle MONTIES qui a donné procuration à M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE,

M. Vincent GRAFFIN qui a donné procuration à Mme Christine BRUNEAU,

M. Gérard ASKINAZI qui a donné procuration à M. Jean-Pierre FOURCADE,

M. Pascal FOURNIER qui a donné procuration à M. Guillaume GARDILLOU,

Mme Marie-Hélène VOUETTE qui a donné procuration à M. Marc FUSINA,

Mme Agnès BAUCHE qui a donné procuration à Mme Dorothée PINEAU,

Mme Rosaline LAUREAU qui a donné procuration à M. Eric VINCENT.

À dix-neuf heures quarante M. Guy-René BAROLI a donné procuration à Mlle Fatima CARDETAS ; A vingt et une heures vingt M. Mathieu BARBOT a donné procuration à Mme Catherine KLEIN ; A vingt et une heures cinquante Mme Nathalie BILLARD a donné procuration à M. Frédéric MORAND.

Mme SICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Non ? Il n'y a pas de question.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2013.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur le procès-verbal de la séance du 30 mai ? Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPSO

M. BAGUET

Vous trouverez la communication financière dans vos dossiers ainsi que le document complet de la communication sur l'actualité de la Communauté d'agglomération GPSO.

J'attire votre attention sur les événements qui se sont produits depuis le dernier Conseil municipal, en particulier l'approbation du projet d'établissement du CRR au Conseil communautaire du 27 juin dernier. Nous avons déjà évoqué le 21 juin dernier la création de l'agence numérique communautaire. Vous connaissez Seine Ouest Entreprise, Seine Ouest Habitat, Seine Ouest Aménagement, Seine Ouest Énergie et nous avons désormais Seine Ouest Numérique. Ensuite, il faut citer le lancement de la procédure délégation de service public pour l'exploitation des parkings, des cours de l'Île Seguin et du pont Daydé, et d'un certain nombre de travaux d'été de voirie, des travaux aux abords de l'Hôtel de Ville, des travaux d'assainissement, d'éclairage public, de voirie, et des travaux d'espaces verts. Nous notons une grande activité.

Hommage à Monsieur Guy de BRUYN

M. BAGUET

Mes chers collègues, avant de commencer notre séance de questions et de vœux, je souhaiterais rendre un hommage à notre collègue Guy de BRUYN qui nous a quittés le 25 mai dernier. Nous ne pouvions pas commencer ce Conseil municipal sans rendre hommage à Guy de BRUYN que nombre de Boulonnais et nombre d'entre nous ont bien connu. Il laisse le souvenir d'un homme profondément dévoué aux autres et à sa ville qu'il a servie pendant douze ans au sein de ce Conseil municipal, de 1989 à 2001.

C'était un homme de terrain, il était un politique au sens noble du terme. Il aimait les gens et il aimait travailler au bonheur des familles boulonnaises ; au service des personnes âgées, du CCAS, au service de la propreté urbaine pour lesquels nous

avons engagé avec Jean-Pierre FOURCADE un gros effort, ou bien à la tête de l'union des commerçants et artisans boulonnais, dont il a assuré la présidence pendant plus d'une dizaine d'années.

Il était présent pour tous, soucieux des petits et grands soucis de nos concitoyens. Vous le savez, Guy de BRUYN était un homme humble et généreux, il s'en est d'ailleurs allé comme il a toujours vécu, en toute discrétion.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à dire une fois de plus à son épouse Paulette, à ses enfants, Marion, Olivier et Catherine et à ses trois petits-enfants, Thomas, Manon et Matis, combien il était pour nous tous et pour Boulogne-Billancourt un exemple que nous n'oublierons pas.

Je donne la parole à Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Je rends hommage à titre personnel et au nom du groupe que je préside ce soir à Monsieur de BRUYN, car je l'ai bien connu en tant que conseiller municipal. C'était un homme modeste mais efficace. Il a défendu avec beaucoup de dynamisme les intérêts de l'ensemble du commerce boulonnais. Nous sommes tous désolés de sa disparition et nous nous associons à vous pour lui rendre hommage et pour présenter nos condoléances à sa femme et à sa famille.

M. BAGUET

Je vous propose d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de Guy de BRUYN.

Je vous remercie.

VŒUX.

M. BAGUET

Compte tenu de l'actualité, je souhaiterais vous présenter deux vœux que nous allons mettre sur table. Le premier vœu concerne la métropole de Paris et le second, les mesures sur la carte scolaire.

Vœu d'opposition à l'amendement du 3 juillet 2013 de la commission des lois de l'Assemblée nationale sur la métropole du Grand Paris.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

« Le mardi 3 juillet dernier, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un projet d'amendement présenté par le Gouvernement rétablissant la création de la Métropole du Grand Paris dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale sur la base d'une proposition commune de 41 parlementaires socialistes d'Île-de-France, présentée au Premier ministre lundi 1^{er} juillet dernier par Anne HIDALGO,

Jean-Paul HUCHON et Claude BARTOLONE.

Pour mémoire, les sénateurs ont rejeté le 3 juin dernier en première lecture les articles 10 à 13 du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale créant une métropole autour de Paris.

Ce projet prévoyait l'obligation de couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre aux trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) formant un ensemble de plus de 300 000 habitants.

L'article 12 instituait quant à lui la Métropole de Paris regroupant la ville de Paris et les EPCI de l'unité urbaine de Paris, soit 412 communes et 10,5 millions d'habitants. Cette métropole devait être administrée par un conseil métropolitain réunissant le Maire de Paris et les présidents des EPCI membres (un siège par membre). Ses compétences portaient sur le logement, l'aménagement et le développement durable. Dans cette version, la métropole ne constituait pas un EPCI à fiscalité propre.

Différent du projet rejeté par le Sénat, l'amendement du 3 juillet prévoit la création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), disposant d'un statut particulier comprenant Paris et les communes des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) : la Métropole du Grand Paris.

Cet établissement serait créé au 1^{er} janvier 2015 et regrouperait 124 communes et 6,6 millions d'habitants.

La métropole sera organisée sur la base de « territoires » regroupant au moins 300 000 habitants. Les établissements publics à fiscalité propre existant à la date du 31 décembre 2014 et d'au moins 300 000 habitants disparaîtront pour être constitués en territoire.

Cela nous concerne directement, car l'amendement voté par la commission des lois propose la disparition de GPSO. Le projet prévoit également une extension possible de la métropole aux EPCI limitrophes de plus de 300 000 habitants.

Le périmètre de chaque territoire sera fixé par décret en Conseil d'État après consultation des conseils municipaux, des communes et des organes délibérants des EPCI concernés.

Gouvernance.

La Métropole du Grand Paris serait gouvernée par un conseil de la Métropole du Grand Paris composé de l'ensemble des maires des communes membres de la métropole (124 communes).

Dans chaque territoire, sera créé un conseil de territoire composé des délégués des communes incluses dans le périmètre du territoire, périmètre fixé par décret en Conseil d'État. Ce conseil sera présidé par un président élu en son sein. Le conseil désignera également un ou des vice-présidents. Des vice-présidents

de chaque conseil des territoires seront vice-présidents du conseil de la Métropole du Grand Paris.

Une conférence métropolitaine sera instituée afin de coordonner les actions de la Métropole du Grand Paris, du conseil régional et des conseils généraux. Elle sera composée des membres du conseil de la métropole, du président de la région et des présidents des conseils généraux d'Île-de-France.

Compétences.

La Métropole du Grand Paris exercerait les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes aux EPCI. Autrement dit, toutes les compétences que nous avons transférées de Boulogne-Billancourt à Val de Seine puis à GPSO seraient transférées à cette nouvelle Métropole du Grand Paris. En outre, elle exercerait en propre les compétences logement, aménagement et développement durable.

Cependant, le conseil de la Métropole pourra déléguer – c'est la délégation obligatoire des compétences et éventuellement le retour possible – au conseil de territoire qui en fera la demande tout ou partie de l'exercice de ses compétences transférées, à l'exception des compétences en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur, de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement et de plans métropolitains de l'environnement, de l'énergie et du climat.

Depuis 48 heures, de très nombreuses réactions se font jour à l'encontre de ces dispositions.

En effet, j'ai été en contact, en particulier avec notre collègue Patrick BRAOUEZEC, président de Paris Métropole et député maire de Saint-Denis. Sur tous les bancs politiques, on s'inquiète beaucoup de cet amendement voté.

Au-delà de la méthode qui porte atteinte à la qualité du travail parlementaire, il convient sur le fond de s'élever contre trois aspects majeurs de ce texte.

En formalisant la disparition des EPCI des trois départements de la Petite Couronne, le Gouvernement anéantit le travail de constitution des intercommunalités depuis six ans.

L'amendement adopté en commission des lois ne précise pas le statut juridique qu'auront les territoires par rapport à la Métropole, laquelle sera un EPCI à fiscalité propre. Cependant, nous pouvons déduire de certaines dispositions du texte que les territoires ne disposeront pas d'une personnalité juridique propre, mais seront une émanation de la Métropole au niveau local. Autrement dit, nous ne serons plus qu'une déclinaison de la Métropole du Grand Paris.

En transférant l'ensemble des compétences aujourd'hui assurées par les EPCI constitués et en s'arrogeant les compétences liées à l'urbanisme, au logement et au développement durable, qu'elle exercera en propre, sans possibilité de délégation pour ces dernières, le projet de loi signe la fin des communes. En effet, même si les maires siègent dans le conseil, ils n'auront aucune

prise sur les décisions qui touchent leur commune dans une assemblée de 124 membres.

Enfin, ce texte met fin à l'autonomie financière de notre EPCI et donc de nos communes car nous ne disposerons plus d'un budget autonome. L'amendement prévoit que les dépenses et les recettes de fonctionnement de chaque conseil de territoire seront inscrites dans le budget de la Métropole du Grand Paris. Elles seront détaillées dans un document dénommé « état spécial de territoire » annexé au budget. Les recettes de fonctionnement dont disposera le conseil des territoires seront fixées et distribuées par le conseil de la Métropole sous la forme d'une dotation de gestion du territoire.

Pour ces raisons, mes chers collègues, je vous propose d'émettre un vœu d'opposition à ce texte. Je reprends une partie des qualificatifs émis par l'ensemble de mes collègues de gauche comme de droite. C'est une réforme précipitée, mal préparée, non concertée, qui éloignera encore plus les centres de décision et les élus municipaux et communautaires de nos concitoyens, dont l'architecture économique et financière n'est aucunement précisée et qui mettra nombre d'agents municipaux et communautaires dans des situations impossibles tant sur le plan personnel que professionnel.

Il est facile d'imaginer les difficultés qui vont naître du transfert des agents qui sont passés des villes aux communautés d'agglomération et qui vont demain revenir aux villes, alors que nous n'aurons pas les financements pour payer les salaires.

Mes chers collègues, c'est un moment grave pour les communes d'Île-de-France et je peux vous assurer une nouvelle fois que l'ensemble de mes collègues, quels que soient les engagements politiques, s'opposent fermement à cet amendement qui a été voté. Les sénateurs d'Île-de-France eux-mêmes, qui étaient opposés à ce texte au mois de juin, sont très mécontents du vote d'hier de la commission des lois.

Mes chers collègues, avez-vous des observations à formuler ?
Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je considère comme vous que cet amendement gouvernemental est extrêmement dangereux. Comme toujours, il ne prévoit ni les modalités de financement, ni les modalités d'organisation des communautés et des collectivités.

Votre texte est certes un peu dur par rapport à ce qui se passe, mais le « millefeuille administratif » de notre pays est réellement complexe. C'est ainsi que chaque échelon se saisit des compétences ; le département s'occupe de la culture, les communes s'occupent de l'animation sportive, etc. Le fait de créer de toutes pièces une nouvelle structure sans essayer d'améliorer les choses et sans réduire le nombre de niveaux de responsabilité ne va pas dans le bon sens.

Par conséquent, notre groupe s'associe à votre vœu.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Pour ma part, il me semble que vous noircissez le tableau. Notre groupe votera contre ce vœu, car ce projet a pour objet de lutter contre la crise actuelle du logement et propose les outils nécessaires. Cela dit, nous avons bien entendu une autre approche de la situation. Nous considérons que les outils sont là pour lutter contre la crise du logement.

M. BAGUET

Merci. Madame EVEN.

Mme EVEN

Ce projet s'appuie sur un exemple qui fonctionne déjà parfaitement en France, à savoir la métropole de Lyon.

Pour revenir sur les propos de Jean-Pierre FOURCADE, il est évident que cette nouvelle structure donne l'impression, dans un premier temps, d'alourdir ce qu'on appelle le « millefeuille administratif ». Ce projet a été réfléchi. En effet, il est possible de supprimer, dans les métropoles – je dis bien uniquement dans les métropoles – les départements et de les remplacer par une métropole, sachant que les départements ruraux pourraient demeurer.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Dans l'absolu, je trouve que la création d'une Métropole du Grand Paris n'est pas nécessairement une mauvaise idée, à condition de supprimer des étages administratifs dont la France souffre. Si nous avons le courage de supprimer le département et la région, et de créer un grand territoire métropolitain, en conservant les constructions d'agglomération, comme nous l'avons fait avec GPSO, qui sont des constructions intelligentes, la commune et la communauté d'agglomération, un grand territoire métropolitain serait parfait. Or, il est fait exactement le contraire, on garde tout et on empile. Par conséquent, cette proposition complexifie encore un peu plus le « millefeuille administratif ». C'est une absurdité bureaucratique. Merci.

M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, j'ai quelques éléments à vous communiquer. J'ai ici le communiqué de presse de Monsieur BRAOUEZEC, président de neuf communes. Il parle d'une belle usine à gaz inefficace et ingérable. Vous voyez que nous sommes modérés. Il explique, pour répondre à Madame EVEN, que cette usine à gaz ne sera pas plus efficace, en particulier sur la question du

logement social. Je vous dispense des commentaires des députés UDI d'Île-de-France et du commentaire de Monsieur KAROUTCHI, qui est encore plus virulent.

Nous sommes convoqués par Paris Métropole en séance extraordinaire le jeudi 11 juillet à 15 h, à l'Hôtel de Ville de Paris pour débattre de ce sujet très grave puisque le texte sera présenté à l'Assemblée nationale dès le 16 juillet.

Je mets ce vœu aux voix.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET

Nous transmettrons ce vœu à l'ensemble de nos collègues maires des mairies des 124 communes concernées. Le deuxième vœu concerne la carte scolaire.

Vœu pour demander le réexamen de la carte scolaire pour l'année 2013/2014.

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

« Le comité technique paritaire chargé d'examiner les dernières mesures de carte scolaire dans notre département s'est réuni mardi 25 juin à l'Inspection académique. Il s'agissait d'examiner les décisions d'ouverture et de fermeture des classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2013/2014.

Par courrier en date du 10 juin 2013, j'avais fait part au Directeur académique de la forte augmentation des effectifs, constatée aussi bien dans le sud que dans le nord de la Ville, nécessitant un réajustement des mesures arrêtées lors du Conseil départemental de l'éducation nationale du 24 avril 2013.

Dans le nord de la ville, trois écoles en particulier sont concernées, pour lesquelles j'avais sollicité l'ouverture de trois classes supplémentaires. Il s'agit de :

- l'école maternelle Fessart, avec une moyenne de 32,33 élèves par classe,
- l'école maternelle Silly, avec une moyenne de plus de 32 élèves par classe,
- l'école maternelle Abondances, avec une moyenne de 32,28 élèves par classe, dans le cadre de la fermeture annoncée, car il est bien question de nous battre contre la fermeture d'Abondances.

Par ailleurs, une seule classe supplémentaire est prévue à l'école des Sciences et de la Biodiversité, alors même que j'avais demandé l'ouverture de trois postes supplémentaires pour ce groupe scolaire.

Devant l'incompréhension suscitée par le refus de la Direction académique d'ouvrir ces classes supplémentaires, j'ai de nouveau saisi le Directeur académique le 2 juillet dernier en lui demandant de bien vouloir réexaminer très rapidement sa décision.

Face à ces décisions qui vont à l'encontre des intérêts des enfants, des familles et de la communauté éducative, le Conseil municipal demande un réexamen de ces mesures d'ouverture et de fermeture pour notre ville et ce, sans attendre la rentrée solaire.

Bien évidemment, les parents d'élèves et les directeurs des établissements concernés que j'ai rencontrés ne souhaitent pas attendre le jour de la rentrée pour restructurer les classes. Les directeurs d'école préfèrent avoir le compte exact avant l'été pour se préparer et surtout préparer une bonne rentrée aux élèves, notamment aux plus petits d'entre eux qui pénètrent pour la première fois de leur vie dans une école.

Tel est le vœu que je soumetts à notre assemblée. Il sera transmis au Directeur académique des services départementaux d'éducation nationale, aux directeurs des écoles concernées, à notre inspectrice locale et aux fédérations de parents d'élèves.

Y a-t-il une demande de parole sur ce vœu ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison d'essayer de vous appuyer sur le Conseil municipal pour obtenir quelques ouvertures de classes supplémentaires.

Nous voterons donc ce vœu, cependant, nous souhaitons y mettre deux bémols. Premier bémol, si au début de votre mandat, vous aviez lancé la modification de certains groupes scolaires pour les agrandir, nous aurions moins de difficultés, puisque nous aurions des places pour toutes les classes. Deuxième bémol, le vrai problème de demain, c'est celui du lycée. Nous sommes bloqués avec le Conseil régional, mais à mon sens, c'est un problème encore plus grave parce qu'il déborde le cadre de la seule ville de Boulogne-Billancourt et qu'il intéresse les lycéens de nombreuses communes limitrophes.

En définitive, il y a d'une part votre vœu que nous allons voter, mais il aurait fallu lancer davantage de travaux scolaires, notamment en modernisant l'école qui était fermée et, d'autre part, la question du lycée qui est très grave. Je me demande s'il ne faudrait pas l'ajouter in fine en déclarant que nous sommes très préoccupés par le blocage de la construction d'un lycée au niveau du Conseil régional.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, nous voterons cet amendement qui va dans le sens de l'intérêt général, et qui est beaucoup moins polémique que le premier. Cependant, je rejoins la deuxième observation de Jean-Pierre FOURCADE sur le blocage du dossier concernant la construction du lycée. J'espère que nous allons

enfin sortir de cette guerre de tranchées qui n'a que trop duré.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Madame EVEN.

Mme EVEN

Concernant le lycée, les Boulonnais ont vraiment besoin d'un lycée pour les élèves de seconde à la terminale. Malheureusement, la polémique se porte sur le post-bac. Dans un premier temps, il serait raisonnable de penser aux élèves boulonnais de la seconde à la terminale, c'est le premier objectif des lycées.

M. BAGUET

Merci. Madame MISSOFFE.

Mme MISSOFFE

Etant, comme vous le savez, Conseillère régionale, je m'occupe ardemment du dossier concernant ce lycée. Je m'en entretiens ainsi souvent avec Madame ZOUGHEBI. Je suis intervenue également en séance pour lui demander des réponses. Elle m'a répondu qu'elle pense qu'à Boulogne-Billancourt, les études vont commencer quel que soit le programme pédagogique. Je lui en parle aussi à chaque commission permanente. Elle m'a d'ailleurs répondu par écrit au moment du Conseil régional où tout est noté. Je parle du lycée de Boulogne-Billancourt à Jean-Paul HUCHON dès que nous nous rencontrons. J'en parle de même au Maire qui peut intervenir également. J'attends moi-même que les études commencent enfin. Cependant, cela va durer trois, voire quatre ans.

M. BAGUET

Merci. Madame SHAN.

Mme SHAN

Je voulais confirmer les propos de Ségolène MISSOFFE, puisque je siège dans la majorité au Conseil régional. Ce dossier suit son cours depuis 2009. Le montant d'investissement est voté. Ce lycée fait partie du plan pluriannuel d'investissement des lycées qui a été voté pour 2013, 2014 et 2015. Je pense que nous allons arriver à trouver le programme qui convient à tous, tant aux fédérations de parents d'élèves qui se sont exprimées qu'aux deux types de majorités en place. Ce lycée va en effet voir le jour.

M. BAGUET

En conclusion sur ce débat, je rappellerai que le précédent Recteur, Monsieur BOISSINOT, nous soutenait entièrement dans notre démarche. Je me suis également entretenu avec son successeur, Monsieur DUWOYE, qui s'est engagé, lui aussi, à essayer de convaincre Madame ZOUGHEBI sur le bon sens de notre proposition.

Je vous rappelle que nous avons acheté le terrain. Nous sommes prêts, le terrain est disponible et nous pourrions très bien commencer les études et lancer l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été désignée par le Conseil régional il y a près d'un an et demi, mais elle n'a pas reçu de consignes pour démarrer.

Sur la question des ouvertures de classe, Monsieur FOURCADE, ce n'est pas un problème de locaux, nous avons tous les locaux nécessaires dans les trois écoles, notamment à la maternelle des Abondances où nous nous battons pour éviter la fermeture. Les élèves sont déjà présents. C'est simplement une question d'organisation, de structuration de l'école et de schéma par niveau de classe.

Quant aux deux autres écoles, nous avons largement la place pour accueillir les élèves sur la maternelle Silly comme sur la maternelle Fessart. Non, ce n'est pas un problème de locaux. Dans le nord de la ville, nous avons eu malheureusement des problèmes de fermeture de classes.

Vous n'êtes pas sans savoir que les fréquentations des écoles sont cycliques. Nous sommes en saturation durant certaines périodes, puis nous fermons des classes trois ans plus tard. De ce fait ; nous nous retrouvons dans une situation tendue pour l'ouverture des classes.

Je mets le vœu aux voix. Merci, nous le transmettrons à qui de droit.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

Nous passons aux questions orales. La première question est posée par Madame EVEN.

QUESTIONS ORALES.

Question orale posée par Mme Martine EVEN

« Monsieur le Maire,

Il y a quelques mois au marché de Billancourt, une alarme a été « accidentellement » déclenchée. Il s'agissait de l'alarme incendie. Ce jour-là se tenait le stand des élus. Plusieurs minutes se sont écoulées avant que la sirène ne soit arrêtée. Il n'y a eu aucune panique ni de la part des commerçants ni de la part des clients, ce qui est une bonne nouvelle, mais force est de constater que tout le monde est resté sur le marché, y compris les élus dont je faisais partie, dans une quasi indifférence, en continuant à vaquer à ses occupations.

Que se serait-il passé s'il ne s'était agi d'un incident, puisque ce n'était ni un accident (incendie ou autre) ni un exercice d'évacuation, la population ne m'étant pas apparue comme particulièrement sensible à l'alarme ?

Qu'est-il prévu en cas d'incendie dans l'un des deux marchés (celui d'Escudier étant plus fermé que celui de Billancourt), des exercices d'évacuation sont-ils envisagés, combien de personnes sont-elles chargées de la sécurité sur les marchés ?

Je vous remercie. »

Réponse de M. Philippe TELLINI à la question orale posée par Mme Martine EVEN

(Le groupe UPBB quitte la salle)

« Ma chère collègue,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Maire sur la sécurité des deux marchés alimentaires de la ville situés dans des bâtiments.

Ces deux marchés disposent d'un système de détection incendie conforme à la réglementation relative à ce type de bâtiments qui sont contrôlés de manière systématique par des organismes agréés et qui font l'objet d'essais réguliers pour vérifier leur bon fonctionnement.

Cette réglementation, contrairement à d'autres établissements recevant du public, ne prévoit pas l'obligation d'effectuer des exercices d'évacuation qui seraient difficiles à mettre en œuvre pour éviter les risques importants de dégradation voire de vols qui pourraient alors être perpétrés.

Il en est de même dans toutes les surfaces de ventes, grandes ou petites.

Les deux personnes responsables des marchés alimentaires sont parfaitement formées aux consignes à suivre en cas d'alarme.

Ainsi, dans l'événement que vous relatez, la personne a pu vérifier immédiatement que l'alarme avait été déclenchée de manière intempestive par le bris de glace d'un déclencheur manuel et n'a en conséquence pas pris de mesures d'évacuation.

Pour améliorer le système, les consignes à suivre en cas d'alerte sont en cours d'actualisation et seront transmises très prochainement aux commerçants sédentaires qui sont des relais efficaces dans ce type de situation. »

(Retour du groupe UPBB dans la salle)

Question orale posée par M. Jean-Michel TISSEYRE.

« Monsieur le Maire,

Au début du mois de mai dernier, République et diversité en partenariat avec le Comité IDAHO publiait un classement visant à mesurer la contribution de chacune des cinquante plus grandes villes de France dans la lutte contre certaines discriminations ciblées. Ce classement attribue à notre Ville la dernière place, c'est-à-dire, 49^e ex-æquo avec Courbevoie alors qu'en tête de classement on trouve des villes telles qu'Amiens, Paris, Nancy et Toulouse.

Malgré la pluralité politique du jury, il convient comme dans toute enquête de ce genre de s'interroger sur la méthodologie employée et de relativiser l'objectivité des résultats ainsi que leur pertinence.

Néanmoins, le fait que Boulogne-Billancourt soit classée bonne dernière nous interpelle sur la politique de lutte contre les discriminations en général dont pourraient être victimes certains de nos concitoyens boulonnais.

D'où ma question : à l'instar des grandes villes de notre pays, quelle a été la politique de notre municipalité en matière de lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient, et quelles en seront les grandes lignes jusqu'à la fin de cette mandature ?

Je vous remercie. »

Réponse de M. Pierre-Christophe BAGUET à la question posée par M. Jean-Michel TISSEYRE.

« Permettez-moi de vous dire combien votre question me choque et combien votre référence à un classement dont l'orientation politique, philosophique et intellectuelle est aveuglante et m'indigne.

Car derrière votre question, je décèle un procès d'intention qui m'est fait et qui est fait à tous les gens qui ne pensent pas comme vous.

Monsieur TISSEYRE, je vous invite à plus d'objectivité car le classement auquel vous faites allusion s'intitule en réalité « Classement des villes de France en matière de lutte contre l'homophobie » et non « lutte contre certaines discriminations ciblées ». Il faut appeler un chat un chat.

Ce projet, mené par République et diversité, en partenariat avec le Comité IDAHO (ONG qui coordonne la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie), est chargé manifestement de désigner les bons et les mauvais élèves. Les bons élèves seraient en réalité ceux qui se soumettent aux injonctions du collectif LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans) – c'est écrit en toutes lettres –, et les mauvais élèves, ceux qui réclament un droit pourtant fondamental de notre démocratie, qui est celui de la liberté d'opinion.

Vous cherchez pour la deuxième fois consécutive, en vous érigeant juge de la pensée, à m'accuser d'avoir combattu, aux côtés de très nombreux Boulonnais, le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Monsieur TISSEYRE, votre insistance est déplacée. Je défie quiconque dans cette assemblée de montrer le moindre écart, le moindre manque de respect à la dignité de qui que ce soit, dans un seul de mes discours, une seule de mes positions ou actions au cours de ce mandat.

Les habitants de Boulogne-Billancourt savent qu'ils sont aimés et respectés, quelle que soient leur couleur de peau, leur religion, leur culture ou leur orientation sexuelle.

Je n'ai pas besoin d'une politique de la pensée pour agir, Monsieur TISSEYRE. Mes convictions ne sont pas là pour vous plaire, mais pour servir Boulogne-Billancourt et les Boulonnais. J'espère que cette question sera la dernière de ce type. »

Question orale posée par M. Marc FUSINA

« Monsieur le Maire,

Lors du 70^e Anniversaire de l'ACBB, vous avez annoncé un projet de restructuration du stade Le Gallo et des mesures de développement des activités football, rugby et tennis. Depuis lors, silence radio.

Pouvez-vous préciser ce que concrètement vous entendez faire et selon quel calendrier ?

Je vous remercie de votre réponse. »

Réponse de Madame LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, à la question orale posée par M. Marc FUSINA

« Cher collègue,

Je vois, Monsieur FUSINA, que vous êtes tout particulièrement attentif à l'avenir du sport de plein air sur notre ville et je vous en félicite.

Toutefois, je vois que votre question est quelque peu dubitative, voire interrogative. Aussi, j'ai le plaisir ce soir, avec le Maire et avec Pascal LOUAP qui va nous rejoindre, de vous confirmer que la Ville a bien reçu une proposition conjointe du comité directeur de l'ACBB et conseil d'administration du TCBB en date du 6 juin 2013 pour l'aménagement du site de Le Gallo et pour les aménagements annexes sur les sites du Parc des Glacières et du Parc de Billancourt.

Vous conviendrez que cette démarche collective est une avancée certaine, puisque la Ville attendait celle-ci depuis plus de dix ans, comme le rappelait notre collègue Jean-Michel COHEN lors du Conseil municipal du 11 avril dernier.

Pour autant, les études d'aménagement du site de Le Gallo ayant été particulièrement nombreuses, vous comprendrez que la Ville se donne un peu de temps pour valider la faisabilité de ce projet proposé par le milieu associatif.

D'ores et déjà, vous verrez dans notre ordre du jour qu'une partie des demandes conjointes exprimées par les deux clubs est prise en compte avec le transfert de la pétanque sur le parc des Glacières tout comme le réaménagement du terrain stabilisé en terrain synthétique.

Je vous confirme également la réfection complète cet été du synthétique du football du stade Le Gallo (côté quai) et la prochaine démolition des bâtiments ex-LMT situés rue de Seine.

Vous pourrez également noter que les AP de cette importante opération sont bien confirmées et abondées dans la décision modificative qui va suivre.

Nous ne manquerons pas de revenir devant notre assemblée pour plus de détails et le plus rapidement possible. »

Question orale posée par M. Guillaume GARDILLOU

« Monsieur le Maire,

Le passage Legrand vient d'être aménagé, plutôt bien en ce qui concerne la chaussée, les ralentisseurs et les cheminements piétons avec une place pour les livraisons, des places de stationnement payant côté Edouard-Vaillant.

Ce passage est très emprunté car, en plus de l'accès pour les riverains, il permet aux véhicules venant de République et de Marcel-Dassault, d'éviter le « bouchon » de la place Marcel-Sembat et ainsi de désengorger un peu celle-ci.

Quel est le statut de ce « passage » public par rapport à Edouard-Vaillant ? Les véhicules qui en viennent ont-ils priorité sur ceux qui viennent de Marcel-Sembat ?

Ce statut va-t-il être signalé soit par un stop ou autre sur le passage lui-même, soit par un avis de croisement avec priorité à droite sur Edouard-Vaillant en amont du croisement ?

Par ailleurs, ces véhicules doivent traverser le trottoir d'Edouard-Vaillant. Est-il prévu de signaler au sol et par panneau une « zone de partage » ?

Je vous remercie. »

Réponse de Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur à la question orale posée par M. Guillaume GARDILLOU

« Mon cher collègue,

Vous m'interrogez sur l'aménagement et notamment sur le statut du passage Legrand et la priorité des véhicules.

Ce passage très dégradé a fait l'objet d'une importante rénovation au cours du premier semestre 2013 par la Communauté d'agglomération GPSO. Une très large concertation a eu lieu en juin 2012 avec les habitants notamment par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé aux riverains et d'une réunion publique spécifique.

Comme vous le soulignez, cet aménagement de qualité a permis de réaliser une zone dite « apaisée » où le piéton est prioritaire tout en conservant le stationnement existant et le sens de circulation d'origine. Cette voie limitée à 30 km/h est à la fois une zone 30 et une zone de rencontre. Le coût des travaux s'élève à 250 000 euros TTC.

Les véhicules qui sortent du passage Legrand vers l'avenue Edouard Vaillant sont prioritaires au titre de l'article R415-5 du code de la route sans qu'il soit obligatoire de le signaler.

En revanche, les véhicules devant traverser le trottoir Edouard Vaillant (plateau piétonnier balisé par des potelets respectant les normes PMR) ne sont pas prioritaires par rapport aux piétons. Une signalisation spécifique n'est donc pas nécessaire mais sera néanmoins rappelée.

Je vous remercie. »

M. BAGUET

Merci. Nous en avons terminé avec la séance des questions orales. Nous passons au point n°1 concernant la décision modificative. Madame LAVARDE-BOEDA.

1. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2013 relative au budget principal et aux budgets annexes - Attribution de subventions dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution de subventions de fonctionnement - Mise à la réforme de mobiliers et d'un photocopieur en vue de leur destruction et autorisation donnée au Maire pour la mise à réforme - Modalités de reversement des taxes funéraires.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit d'une décision très classique car elle comporte deux grands éléments principaux à savoir d'une part, l'intégration des reports à nouveau qui ont été constatés lors du vote du compte administratif 2012 et notamment 39,7 millions d'euros d'excédent du budget principal, et d'autre part, l'intégration de quelques ajustements nécessaires suite à des événements qui ne pouvaient pas être prévus lors de la préparation du budget primitif.

Sur la section de fonctionnement, 26,2 millions d'euros de recettes nouvelles servent principalement à trois financements :

- Financer 1 million d'euros de dépenses nouvelles.
- Désendetter les lignes d'emprunt revolving du budget annexe Billancourt-Seguin via une subvention de 4,2 millions d'euros.
- Virer 21 millions d'euros vers la section de fonctionnement.

S'agissant des dépenses nouvelles, nous pouvons noter la bonne nouvelle de la notification définitive du SDRIF qui, en définitive, s'avère être moins élevée que ce que nous avons craint au départ, mais qui s'élève tout de même à hauteur de 8,8 millions d'euros pour l'année 2013.

Des subventions nouvelles, versées aux associations, sont détaillées aux points 2 et 3 de la délibération, et notamment 164 000 euros versés à l'ACBB pour soutenir les équipes qui ont progressé sportivement et qui accèdent à des divisions supérieures.

Il est aussi à noter l'achat de nouvelles places en crèche pour 140 000 euros et la diminution des subventions au budget annexe du fait de la diminution des frais financiers.

En ce qui concerne les frais financiers de gestion de la dette, vous aurez remarqué la restructuration de la dette qui est intervenue fin avril 2013. Désormais, 100 % de la dette du budget principal est noté 1A, soit le meilleur classement possible. De ce fait, nous rejoignons un cercle très fermé parmi les collectivités de

plus de 100 000 habitants puisque seules trois ou quatre villes ont obtenu cette notation.

Sur la section d'investissement, 36 millions d'euros de recettes nouvelles proviennent :

- 13,8 millions d'euros, du report à nouveau,
- 21 millions d'euros, du virement de la section de fonctionnement,
- 1,3 million d'euros, de recettes réelles nouvelles. Elles s'expliquent en grande partie par l'opération sur le secteur Bellevue-est qui vous sera exposée dans la délibération n°10.

Ces recettes nouvelles :

- couvrent le besoin de financement qui avait été inscrit de manière temporaire lors du vote du budget primitif, pour 32 millions d'euros,
- servent à financer des investissements nouveaux, pour 5,6 millions d'euros,
- permettent un remboursement anticipé sur le budget principal, pour 5,2 millions d'euros.

Ce qui porte ainsi l'encours de la dette consolidée à 160,8 millions d'euros, soit une diminution totale au cours de l'exercice 2013 de 15 millions d'euros.

Je souhaiterais concentrer un instant mon propos sur les investissements nouveaux, autrement dit, sur les nouveaux crédits de paiement que nous inscrivons lors de cette décision modificative :

- l'opération Bellevue, pour 1 million d'euros,
- un abondement du fonds de concours du GPSO, car de nombreux projets vont être réalisés cette année, pour 1,8 million d'euros,
- la réalisation du synthétique dont nous venons de parler, à Le Gallo, pour 230 000 euros,
- la réalisation d'un local destiné à l'activité pétanque sur le parc des Glacières pour 240 000 euros,
- la réalisation d'une fourrière temporaire sur l'îlot V, pour 150 000 euros.

Concernant l'îlot V, il convient de noter que cette parcelle accueillera le futur collège dont les travaux ne débiteront pas immédiatement. Pendant la période temporaire, l'actuel parking, utilisé par Renault, abritera la fourrière, qui sera délocalisée le temps de la réalisation des travaux de l'opération ANRU sur le quartier du Pont de Sèvres. Etant donné que Renault conservera une partie de la jouissance du terrain actuel, la société a décidé d'étaler le paiement qui avait été demandé à la Ville pour acheter cette parcelle, d'où le fait que nous constatons une diminution des CP sur cette opération de 7,6 millions d'euros lors de la DM.

Pour conclure, vous pouvez constater que cette DM s'inscrit totalement dans la continuité de la politique budgétaire de l'équipe municipale, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement, car nous n'avons pas inscrit de crédits supplémentaires de fonctionnement significatifs lors de cette décision, ce qui nous permet de financer des investissements nouveaux et de continuer à désendetter à la fois le budget principal et les budgets annexes.

Mme VETILLARD, rapporteur de la Commission des finances

Suite à une question du groupe @lternance, il a été précisé que les sections de l'ACBB soutenues pour leurs résultats sportifs sont le badminton qui accède en Nationale 1 et le tennis de table qui accède en nationale 1A, avec l'objectif de monter en Pro B en 2014.

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur VINCENT, Monsieur FOURCADE et Monsieur TISSEYRE.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, j'ai deux observations sur cette DM qui vise pour l'essentiel à affecter le résultat 2012, ce qui est sans surprise.

Vous avez proposé d'affecter l'essentiel de l'excédent au désendettement du budget principal et d'ajouter 5,6 millions d'euros de CP, ce qui m'amène à deux observations.

Tout d'abord, si, comme nous l'avons dit, nous sommes favorables à la maîtrise de la dette, en revanche, nous considérons qu'il n'est pas raisonnable, dans la situation actuelle, de conserver un niveau de fiscalité qui génère au final les excédents que nous avons constatés fin 2012. Nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet lors du vote du budget en refusant de voter le budget primitif et le maintien de taux qui aboutissent à un prélèvement injustifié sur le pouvoir d'achat des Boulonnais. Nous en avons la traduction dans l'affectation du résultat.

Ensuite, la hausse des crédits de paiement qui passe de 32,4 millions d'euros à 38,7 millions d'euros ne traduit en fait aucune opération nouvelle significative, à deux exceptions près, comme l'a souligné Christine LAVARDE-BOEDA, la création de ce local pour les boulistes des Glacières et la fourrière, qui constituent les nouveautés de la décision modificative.

Comme nous l'avons dit, nous avons été surpris de la brutale envolée des crédits de paiement dans votre budget 2013 et nous craignons que cette enveloppe gonflée soit plus destinée à un effet d'affichage qu'à une amélioration réelle de notre environnement urbain. Nous serions d'ailleurs curieux de connaître, à fin juin, le taux de réalisation des CP qui ont été votés il y a deux mois.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, en écoutant l'exposé de la délibération n° 1, nous voyons que, comme à l'accoutumée, vous glorifiez la gestion financière de la Ville et que vous estimez que les progrès faits depuis quelques années sont considérables.

Cependant, étant un lecteur de la revue *Le Point*, j'ai pris connaissance dans son édition de la semaine dernière, du dossier relatif à la notation financière des 39 villes françaises de plus de 100 000 habitants. Elle a donné un certain nombre d'éléments avec des notes et un classement.

De fait, sur les 39 grandes villes de plus de 100 000 habitants, nous nous situons en 26^e position. La note globale tient compte d'éléments positifs comme la réduction de la dette et d'éléments négatifs comme la faiblesse de l'investissement ou l'importance des dépenses de fonctionnement. Elle est au final de 4,9/10, c'est-à-dire que nous n'avons pas la moyenne.

Cette étude comparative des 39 villes françaises de plus de 100 000 habitants est à mon sens tout à fait intéressante et permet de bien mesurer ce qui a été fait, ce qui reste encore à faire et la situation réelle de notre Ville. Tout ne passe pas par la réduction de la dette ; la très forte diminution des investissements depuis plusieurs années est certainement une erreur dans une perspective de plus long terme.

Cela dit, dans la délibération n° 1 qui comprend quatre points, nous voterons contre le point 1 « Décision Modificative », et nous voterons pour les points 2, 3, 4 et 5, puisqu'il s'agit de l'attribution de subventions, de mise à la réforme de mobiliers et d'un photocopieur et des modalités de reversement des droits et des taxes funéraires, pour lesquels nous n'avons aucune raison de nous opposer à ce que vous proposez.

M. TISSEYRE

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, mon groupe demandera un vote par division. Nous sommes contre l'article 1 et pour tous les autres. Merci.

M. BAGUET

Merci. Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Nos explications de vote sont les mêmes que ceux de Messieurs FOURCADE et TISSEYRE.

M. BAGUET

Merci. Je vois qu'il n'y a pas beaucoup d'observations.

Toutefois, je souhaiterais vous répondre, Monsieur FOURCADE, sur l'article du *Point*, car ce n'est pas l'ancien Président du Comité des finances locales qui va accorder du crédit à ce genre d'article. Il suffit de prendre une ligne. Vous avez sur une ligne le montant de la masse salariale de la Ville, année après année, et vous avez le compte administratif 2012 que nous avons voté il y a un mois dans vos dossiers.

D'après *Le Point*, nous devrions avoir une masse salariale de 100 millions d'euros, car si vous multipliez leur chiffre par habitant par 115 000 habitants, vous obtenez 100 millions d'euros.

En fait, vous savez très bien que la masse salariale de Boulogne se situe autour de 90 millions d'euros. D'ailleurs, nous avons demandé un droit de réponse au *Point*, et nous attendons un retour de leur part, car leurs calculs sont faux. Je ne sais pas d'où proviennent leurs sources, mais ils se sont également trompés sur la dette à quelques dizaines de millions d'euros près.

Retenons la comparaison du compte administratif année après année, où nous pouvons observer la progression sur une durée. En effet, nous voyons la tendance et la tendance est tout à fait favorable, ce qu'ont salué tous les experts financiers.

Je rappelle juste un point. Comme l'a dit Christine LAVARDE-BOEDA, nous sommes dans le top 3 des villes les moins imposées de France en termes de taxe d'habitation et nous sommes dans les meilleures, même sur le podium, en termes de taxe foncière et de désendettement. Boulogne-Billancourt est la ville ou la collectivité, qui s'est le plus désendettée depuis ces cinq dernières années.

Monsieur FOURCADE, nous n'allons pas reprendre le débat. Vous nous avez laissés des paiements considérables en début de mandat. Voulez-vous que je vous rappelle les dérapages constatés sur les opérations Maître-Jacques et Carré Belle-Feuille ? Nous pouvons tous déraper. Nous avons nous-mêmes dérapé sur le Musée Belmondo. Vous aviez estimé le Musée Belmondo à 2,7 millions d'euros. En définitive, il a coûté 7,2 millions d'euros et nous-mêmes, l'avions estimé à 6,5 millions d'euros. Nous avons dérapé. Simplement, il faut payer les dérapages à un moment ou à un autre.

Concernant le financement des parkings, nous avons parlé tout à l'heure de la DSP de l'Île Seguin et nous en avons parlé ensemble au dernier Conseil communautaire. Je rappelle que nous avons réalisé deux parkings de 600 places sur le Trapèze, au pied du Pont Seguin et du Pont Daydé, soit 1 200 places de parking. Ce sont 57 millions d'euros qui n'apparaissent nulle part, ni dans les comptes de la SAEM ni dans les comptes de la Ville. Nous avons payé 37 millions d'euros. Nous allons nous faire rembourser 20 millions d'euros par le délégataire. Mais, au final, nous avons dû payer 37 millions d'euros. En tant qu'ancien Président de la Communauté d'agglomération Val de Seine, vous le savez très bien. Cela faisait partie des mauvaises surprises que nous avons découvertes en arrivant. Nous les avons assumées et malgré cela, nous avons plutôt bien géré.

Nous n'allons pas reprendre le débat sur le sujet, nous pouvons tous faire des erreurs. J'en ferai peut-être un jour, mais pour l'instant, nous n'avons pas l'impression de nous tromper dans la gestion des finances de la commune.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter globalement. Le nouveau code général des collectivités territoriales nous y autorise. Toutefois, pour cela, il faut que l'assemblée donne son accord.

Le vote global est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET

Nous votons donc globalement sur les chiffres que je vous rappelle brièvement :

- Sur le budget principal :
 - la section de fonctionnement s'élève à 26 millions d'euros,
 - la section d'investissement s'équilibre à 4,5 millions d'euros,
 - l'équilibre général du budget est à 30,6 millions d'euros,
 - les autorisations de programme et les crédits de paiement sont augmentés de 5,5 millions d'euros pour les AP et 5,6 millions pour les CP.
- Sur les budgets annexes :
 - sur le budget publication, l'équilibre général du budget est nul,
 - sur l'aménagement des terrains Renault, l'équilibre général s'établit à 541 000 euros et les CP 2013 sont diminués de 7,2 millions d'euros,
 - sur le Théâtre de l'Ouest Parisien, l'équilibre général s'établit à -410 000 euros, avec une variante équivalente des CP 2013,
 - sur le budget piscine-patinoire, l'équilibre général s'établit à 1,5 million d'euros, sans modification des AP-CP,
 - sur les locations immobilières, l'équilibre général du budget se situe à 160 000 euros et les AP-CP sont corrigés de plus de 30 000 euros.

Vote par article :

Article 1 : approuvé à la majorité

Contre : 18 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

Article 2 : approuvé à la majorité

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

Article 3 à 6 : approuvés à l'unanimité.

2. Révision du fonds de concours attribué à la Ville par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette révision est dans la droite ligne du pacte financier et fiscal qui a été adopté par le Conseil communautaire en décembre dernier. Du fait de l'augmentation de la péréquation horizontale et verticale, la charge du bloc communal, les villes et GPSO, va aller en croissant au fur et à mesure des années. Alors que l'année dernière, GPSO avait eu à payer au titre de la péréquation

uniquement 2,7 millions d'euros, dès 2013, la charge est passée à plus de 7 millions d'euros.

Ainsi, dans l'ensemble du dispositif de solidarité qui a été acté entre les villes et la Communauté d'agglomération, les villes d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt ont acté la diminution de leurs fonds de concours. Pour la Ville, il s'agit de 1,7 million d'euros, sachant que, dans le même temps, notre dotation de solidarité communautaire a été maintenue à son niveau actuel, soit à un peu plus de 8 millions d'euros.

Mme VETILLARD, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, nous voterons nettement contre cette délibération pour deux raisons.

D'une part, parce que cette délibération permet d'affecter à la Ville un élément de financement pour la rénovation, ou ce que vous nommez "la reconversion" ou "la modification" du parc des Glacières. J'avais indiqué lors de la dernière séance du Conseil, combien cette opération me paraissait mal engagée et insuffisamment concertée, et depuis ce dernier Conseil, de nombreux riverains ont manifesté leur mécontentement sur ces travaux. Nous ne voulons pas approuver cette délibération qui permet le financement mixte Ville et Communauté d'agglomération de l'opération du parc des Glacières.

Ensuite, lorsque vous avez créé GPSO, il était clair que sur l'ensemble des communes participantes, deux communes avaient des disponibilités financières importantes : Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt. Ainsi, afin d'essayer de corriger un peu les déséquilibres qui viendraient de la mise en commun d'un certain nombre de projets d'investissements ou de projets de financements, nous avons décidé d'accorder une participation financière spécifique d'un montant de 6 millions d'euros par an à Issy-les-Moulineaux et à Boulogne-Billancourt pendant la durée de vie de la communauté.

Madame LAVARDE-BOEDA a l'air de s'en réjouir, mais nous nous attristons de la réduction de cette participation de 1,7 million d'euros cette année. Je sais, par les discussions de GPSO auxquelles je participe fidèlement, qu'elle va se réduire encore pour arriver à zéro d'ici quelques années en raison du pacte financier. Cela veut dire que dans l'opération globale, Boulogne-Billancourt perd les avantages qui nous étaient promis au moment de la création de cette opération. Il est vrai que nous pouvons incriminer la péréquation, mais nous aurions pu réaliser

un certain nombre d'économies et cela n'a pas été le cas.

C'est la deuxième raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération ; nous commençons à assister à l'émiettement, voire à la disparition progressive du fonds de concours de 6 millions d'euros attribué à la ville de Boulogne-Billancourt, qui devait durer tout au long du mécanisme, pendant toutes les années de fonctionnement de la communauté. On commence par réduire son montant de 1,7 million d'euros et l'année prochaine, ce sera certainement 3 ou 4 millions d'euros de moins et ainsi de suite.

Voilà donc les deux raisons pour lesquelles nous votons contre cette révision du fonds de concours et contre l'opération importante de l'aménagement du parc des Glacières.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Monsieur FOURCADE, avec le respect que je vous dois, cela ne concerne absolument pas le parc des Glacières.

M. FOURCADE

(Hors micro).

M. BAGUET

Nous parlons du fonds de concours sur la ZAC Seguin - Rives de Seine. Par ailleurs, GPSO n'a pas créé le fonds de concours, c'est moi qui l'ai créé en tant que Président de la CAVDS.

Lorsque j'ai été élu Maire de Boulogne-Billancourt, j'ai expliqué à mon collègue de Sèvres pourquoi nous ne pouvions pas continuer à fonctionner de cette façon. En effet, alors que Boulogne-Billancourt rapportait 96 % des recettes à notre communauté d'agglomération, Sèvres bénéficiait de 17 % des investissements ; nous étions donc la Suisse, le Liechtenstein et le Luxembourg réunis pour la ville de Sèvres. Ensuite, je lui ai dit que la totalité des recettes de taxe professionnelle ne pouvait pas aller à la Communauté d'agglomération alors que les Boulonnais payaient les équipements publics de la ZAC ; de fait, le contribuable de Boulogne-Billancourt était pénalisé deux fois en payant deux fois.

Je lui ai dit qu'il était tout à fait possible de trouver une solution, puisque dans toutes les ZAC de France bien gérées et bien organisées, les équipements publics sont pris en charge non seulement par les promoteurs, mais aussi par les acheteurs des logements ; ce qui ne coûtait donc rien aux contribuables.

En général, lorsqu'on déclare un terrain en ZAC dans une ZAC, premièrement, le propriétaire du terrain s'enrichit, car il reçoit l'autorisation de construire des bureaux, des logements et des commerces (en l'occurrence, il n'y a que des usines actuellement). Deuxièmement, les promoteurs s'enrichissent également parce qu'ils peuvent construire des bureaux, des commerces et des logements. Troisièmement, la Ville s'enrichit aussi en transformant les droits à construire de zones industrielles en logements, bureaux et commerces. C'est tout cela qui finance les équipe-

ments publics. Or, Seguin - Rives de Seine est la seule ZAC de France en déséquilibre puisque le contribuable de Boulogne-Billancourt apporte globalement à l'équilibre de la ZAC Seguin - Rives de Seine 156 millions d'euros.

Lorsque j'ai été élu Maire, il restait encore 138 millions d'euros à payer à la charge des contribuables. J'ai expliqué à François KOSCIUSKO-MORIZET que la Communauté d'agglomération devait prendre au moins la moitié des paiements à sa charge. Puisque la loi ne nous permettait pas de créer des fonds de concours qui dépassent plus de 50 % du financement, nous avons donc fixé le fonds de concours à 65 millions d'euros : 65 millions d'euros à la charge de la communauté d'agglomération et 65 millions d'euros, malheureusement, à la charge du contribuable. C'est ainsi que nous avons mis en place le fonds de concours valable sur 11 ans : 6 millions d'euros pendant les 10 premières années et 5 millions d'euros la onzième année.

D'ailleurs, vous-mêmes avez allongé les délais de paiement. Initialement vous aviez fixé le délai de contribution de la ville de Boulogne-Billancourt à l'équilibre de la ZAC sur onze ans, et juste avant les élections municipales, comme par hasard, le délai a été porté de 11 ans à 13 ans.

Je peux vous retracer toute l'histoire. Toutes nos démarches sont inscrites dans les comptes rendus du Conseil municipal.

Nous avons donc porté cette contribution à 13 années pour 156 millions d'euros et, heureusement pour les contribuables boulonnais, 65 millions d'euros ont été pris en charge par la CAVDS. Lorsque nous avons fusionné, les autres maires de GPSO ont bien remarqué que Boulogne-Billancourt s'en sortait, alors qu'ils allaient devoir payer l'ardoise de 60 millions d'euros (ou près de 50 millions d'euros) qui restaient à payer. Nous avons prorogé. Cela a été un débat avec mes collègues maires, qui ont accepté de continuer le versement par l'intermédiaire du fonds de concours ZAC Seguin - Rives de Seine.

Il se trouve que nous avons mis en place un pacte fiscal et financier car entretemps l'Etat a instauré la péréquation, au travers du Fonds national de péréquation, avec le FSRIF et nous avons dû faire le calcul de tout ce que cela représentait.

Je rappelle, Conseil municipal après Conseil municipal, que si la ville de Boulogne-Billancourt avait été seule, elle aurait à payer aujourd'hui 8,8 millions d'euros pour le FSRIF, plus 6,7 millions d'euros pour FPIC et, en contrepartie, nous aurions droit à l'équivalent TP, c'est-à-dire 8,3 millions d'euros. Globalement, si nous étions seuls, cela nous coûterait donc 7,2 millions d'euros de plus. Or, avec GPSO, d'un côté, nous payons le FSRIF à hauteur de 8,8 millions d'euros, nous ne payons rien au FPIC (c'est la Communauté d'agglomération qui paye), et de l'autre côté, nous avons le fonds de concours de la SAEM pour 1,3 million d'euros et la DSC (après la réforme du pacte financier et fiscal qui a été relevé) pour 7,8 millions d'euros.

De fait, aujourd'hui, en étant dans GPSO sur le budget 2013, malgré ce fonds de concours diminué de 1,7 million d'euros,

nous gagnons 300 000 € alors que si nous étions seuls, nous perdions 7,2 millions d'euros.

L'intérêt de GPSO aujourd'hui sur le budget 2013, pour le contribuable boulonnais, c'est que nous gagnons 7,5 millions d'euros. Ce ne sont pas tout à fait 7,5 millions d'euros parce que ce sont des non-dépenses. Nous ne payons pas le fonds de solidarité.

Ce pacte financier et fiscal a été présenté au Conseil municipal le 20 décembre dernier. Aujourd'hui il s'agit de l'application du pacte tel que vous l'avez voté avec votre groupe le 20 décembre. Je ne comprends pas que le 4 juillet, vous votiez dans un sens contraire à ce que vous aviez voté le 20 décembre. Le compte rendu est là, le groupe @lternance s'était abstenu sur le pacte financier et fiscal, il n'avait même pas voté contre. Premièrement, vous faites erreur car il ne s'agit pas du parc des Glacières et deuxièmement, vous faites erreur car nous nous y retrouvons. J'avoue que je suis surpris de votre vote.

Monsieur FOURCADE, je vous redonne la parole.

M. FOURCADE

Sur l'historique, vous savez parfaitement que votre première adjointe et votre directeur de cabinet ont été condamnés pour diffamation par le Tribunal de grande instance et par la Cour d'appel pour avoir écrit un article déclarant que nous avions laissé la Ville en mauvais état. Ces deux jugements sont clairs, nets et définitifs.

Ensuite, vous ne pouvez pas faire comprendre à des contribuables et à des citoyens que dans l'affaire de GPSO, miraculeusement, les autres participants financent nos dépenses. Ce n'est pas possible. Comment voulez-vous faire croire que les villes d'Issy-les-Moulineaux, de Sèvres ou de Chaville vont financer nos dépenses ? C'est faux. Il se trouve que pour des raisons tactiques et pour des raisons d'examen de péréquation qui nous sont imposées, il y a mutualisation la première année ou la deuxième année de péréquation.

Vous savez aussi bien que moi qu'à compter de l'année prochaine, il n'y aura plus de mutualisation et que la Ville devra payer la totalité des péréquations, qu'elles soient horizontales ou verticales. Par conséquent, à court terme, vous avez sans doute raison, mais à moyen et à long terme, vous avez tort, et les contribuables boulonnais seront privés de cette allocation de 6 millions d'euros.

Enfin, concernant le parc des Glacières, nous avons voté récemment en Commission de la Communauté d'agglomération pour financer à 50 % un certain nombre d'investissements.

M. BAGUET

Il s'agit du fonds de concours de la ZAC, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

C'est la même chose, ce sont des circuits financiers.

M. BAGUET

Vous faites fausse route. Je m'étonne que vous ayez changé de vote entre décembre et juillet. Je vous dis que globalement, il ne s'agit que de l'application du pacte financier et fiscal que nous avons voté.

M. FOURCADE

Qui va ruiner les contribuables boulonnais.

M. BAGUET

Avec l'amendement qui a été voté à Assemblée nationale, il n'y aura bientôt plus de GPSO. Nous verrons bien. Dans quelques années, il n'y aura peut-être plus communes... Dans l'immédiat, sur le budget 2013, je vous assure que c'est un gain pour la Ville. Ce fonds de concours est un bonus qui a beaucoup soulagé les finances de la commune et je suis très heureux de l'avoir mis en place. Même s'il n'a pas pu aller au bout, il nous a au moins beaucoup aidés dans un premier temps. Le fait que la DSC soit maintenue cette année, et que nous n'ayons pas à payer le FPIC nous-mêmes, parce que c'est le bloc communautaire qui le paye, est une bonne chose pour la Ville. Nous en sommes satisfaits.

Vous avez le droit de changer d'avis. Chacun est libre, mais vous votez en décembre et vous ne votez pas en juillet. C'est assez surprenant.

M. FOURCADE

(Hors micro).

M. BAGUET

Chaque année, nous votons cela. Je mets aux voix la délibération. Je le dis une nouvelle fois, cela ne concerne pas le parc des Glacières. Vous avez le droit de ne pas voter, mais votre groupe a voté ce pacte financier et fiscal en décembre, le vote a été transmis à la Préfecture. Vous pourrez vérifier auprès de la Préfecture votre vote de décembre. Le groupe @lternance à l'époque s'était abstenu. Personne n'avait voté contre le pacte financier qui avait été présenté ici-même par Denis BADRE.

La délibération n° 2 est approuvée à la majorité.

Abstention : 8 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

3. Mise en page, impression, façonnage et routage de la revue municipale BBI - Lancement de la consultation correspondante par voie d'appel d'offres ouvert - autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet le lancement d'un nouveau marché pour la mise en page, l'impression, le façonnage et le routage de la revue municipale BBI, le marché actuel arrivant à son terme le 24 novembre 2013.

Il est composé de 2 lots :

- . lot n°1 : conception graphique, mise en page,
- . lot n°2 : impression, façonnage et routage.

Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si le cahier des charges comporte de nouveaux besoins. Il est précisé que le périmètre est identique au précédent marché. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur BARBOT.

M. BARBOT

Merci, Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération pour savoir si, à partir du 1er septembre, la ligne éditoriale du BBI va être modifiée ou si vous allez continuer dans la propagande aux frais du contribuable en période électorale ?

M. BAGUET

Merci de votre remarque. Vous aurez votre réponse dans le numéro de septembre. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 3 est approuvée à la majorité.

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

4. Collecte des déchets et nettoyage des marchés alimentaires Escudier et Billancourt - Autorisation

donnée au Maire de lancer la consultation et signer le marché correspondant.

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet le lancement d'un marché pour la collecte des déchets et le nettoyage des marchés alimentaires.

Nous avons deux marchés alimentaires, le marché Escudier et le marché de Billancourt. Ils regroupent chacun une centaine de commerçants ainsi qu'une trentaine de commerçants volants.

L'objectif de ce marché est d'assurer le nettoyage et la collecte des déchets à la fin de chaque marché. L'estimation annuelle de ce marché s'élève à 350 000 € HT par an.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître les modalités de tri envisagées. Par ailleurs, il souhaite savoir si des associations se sont présentées pour récupérer les invendus. Enfin, il rapporte des remarques formulées par certains usagers concernant la précipitation de certains commerçants pour tout remballer avant la fermeture de 13 heures 15. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

En Commission, le groupe @lternance a fait part des mêmes remarques concernant une potentielle pression de la part de la société de nettoyage. Les élus en charge du nettoyage et des marchés n'ont pas connaissance de tels agissements, cependant ils ne peuvent que constater que les clients arrivent tard, parfois au-delà de l'heure officielle de la fermeture des marchés (13 heures).

Ainsi, la présence tardive des acheteurs influe directement sur l'organisation de rangement et de nettoyage, d'où ce sentiment de pression éprouvé par les commerçants. Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Il s'agit d'une autorisation que vous vous donnez pour lancer une consultation. Nous voterons cette délibération.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame EVEN.

Mme EVEN

Concernant les invendus, lors de la Commission, j'avais cité en exemple la ville de Lille où il est proposé aux familles démunies de bénéficier des invendus. A ce titre, je désirais savoir si sur Boulogne-Billancourt, des associations étaient organisées dans ce but.

M. BAGUET

Sur la modalité de tri de la collecte des déchets des marchés, les services me font savoir que chaque commerçant présent sur les marchés est responsable du tri. Conformément au règlement intérieur, les cartons doivent être placés dans les bacs jaunes mis à disposition et les autres déchets dans des bacs classiques.

Le détenteur du marché de collecte des déchets des marchés alimentaires de la Ville est actuellement la société OURRY, jusqu'à fin novembre 2013. Le renouvellement du marché prévoit le respect par le prestataire de la collecte sélective des déchets.

Sur la question de récupération des invendus, compte tenu de la fréquentation soutenue des Boulonnais de nos deux marchés alimentaires, la question des invendus reste marginale dans notre ville. Toutefois, pour répondre à votre question, aucune association sur la Ville n'assure la récupération des invendus qui restent quant à leur devenir à la discrétion de chaque commerçant.

En ce qui concerne le remballage avant la fermeture, conformément à la réglementation intérieure des marchés alimentaires de la Ville, cette phase est organisée de la façon suivante :

- les volants disposent de trois quarts d'heures pour remballer à partir de 12 heures 30 en semaine et de 12 heures 45 le week-end (je parle sous le contrôle de Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE et de Monsieur RICARD),
- les abonnés disposent ensuite d'une heure pour remballer à partir de 13 heures 15 en semaine et de 13 heures 30 le week-end.

Comme cela a été soulevé, il est vrai que les Boulonnais arrivent de plus en plus tard sur le marché Escudier notamment. Fréquemment les clients arrivent vers 13 heures, voire 13 heures 15, ce qui perturbe l'organisation du démontage.

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.

5. Bâtiments communaux - Avenant n°1 au marché de réhabilitation du club séniors Jean-Jaurès, lot n°1 - gros oeuvre, dépose, démolition, maçonnerie - Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant correspondant.

M. Henri RICARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt a passé en mai dernier un marché de travaux alloti pour la réhabilitation complète du club

séniors Jean Jaurès, sis 263 boulevard Jean Jaurès. Ces travaux comprennent notamment des travaux de gros œuvre et la création d'un ascenseur.

Lors des travaux de création de la fosse maçonnée de l'ascenseur, une canalisation d'assainissement de la copropriété a été découverte sous le plancher du sous-sol du club. Le positionnement de celle-ci ne figurait sur aucun plan et était inconnu des copropriétaires. En conséquence, les plans de montage de l'ascenseur ont été modifiés pour adapter son fonctionnement à une fosse plus réduite tandis que la structure maçonnée sera également modifiée pour tenir compte des nouveaux calculs de report des charges de l'ascenseur. Cet aléa technique, imprévu, entraîne des travaux supplémentaires, notamment le renforcement des murs de soutènement de l'ascenseur en parpaings pleins, ainsi que la création d'une dalle en béton armé en partie haute de l'ascenseur.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires majore le montant du lot n°1 gros œuvre, dépose, démolition, maçonnerie de 11 560 euros HT (13 825,76 euros TTC), portant ainsi le montant de ce marché de 41 000 euros HT (49 036 euros TTC) à 52 560 euros HT (62 861,76 euros TTC).

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au lot n°1 du marché ci-dessus indiqué, passé avec la société EGV (Entreprise Gérard Voisine).

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il a été précisé que l'augmentation de cet avenant portait sur 28 % par rapport au montant initial du marché. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux à l'unanimité.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Malheureusement, nous avons fait une mauvaise découverte. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

6. Communication sur les résultats sportifs de la saison 2012/2013.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur.

Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Depuis 2009 la présentation des résultats sportifs de la saison écoulée est devenue une tradition à laquelle, avec ma collègue Christine LAVARDE-BOEDA, nous souhaitons rester fidèles.

Les résultats de la saison 2012-2013 sont bons et s'inscrivent pleinement dans la continuité des deux saisons précédentes. Nos sportifs ont porté haut les couleurs de notre ville, la saison ayant d'ailleurs commencé très fort avec deux médailles d'argent aux Jeux paralympiques à Londres, Stéphane TARDIEU en handi-aviron, 29^e médaille olympique de l'ACBB et Akim ARESKI en Cécifoot.

Le cap était donné. Les résultats sont à l'image d'une année riche en anniversaires, 70 ans de l'ACBB, 25 ans de l'Open international de tennis des 10-12 ans, et 25 ans de l'école municipale des sports.

L'émergence de jeunes talents confirme l'excellence des filières de formation de nos clubs, dont certains n'ont pas manqué de nous surprendre en décrochant des titres prestigieux. Nous pensons notamment à :

- Morgan DUCHENE, 16 ans, qui vient d'être récemment consacrée championne d'Europe cadets en judo, elle est désormais n° 4 Mondiale.

- Louis HATIER, 16 ans, qui a décroché une médaille de bronze en escrime au championnat de France par équipe. Il appartient désormais à l'une des trois meilleures équipes françaises cadets.

- Loïc PIETRI, 23 ans, s'est emparé quant à lui de la médaille de bronze en escrime au Championnat d'Europe.

- Lycette LOU LUNDO, 17 ans, marche sereinement dans les pas de Surya BONALY. Elle est championne junior d'Île-de-France et se classe 6^e au Championnat de France de 1^{ère} division.

- Isabelle MABOUT, 21 ans, talonne les nageuses Camille MUFFAT et Coralie BALMY avec une médaille de bronze au Championnat de France élite. Elle est sélectionnée aux Mondiaux de cet été.

- Diane PARRY, 10 ans, désormais championne des Hauts-de-Seine de tennis, elle remporte le 24^e Open international des 10-12 ans en double et demi-finaliste en simple.

- Chloé POUMAILLOU, 20 ans, demeure le grand espoir français en aviron, elle est notamment vice-championne de France en skiff.

- Nicolas ROSEAU, 16 ans, a intégré en début de saison malgré son jeune âge l'équipe 1^{ère} senior de tennis de table, qui évolue en Nationale 1, le plus haut niveau amateur et qui a bien failli monter en Pro B.

- Margaux VERGER-GOURSON, 18 ans, accumule les titres en natation et a remporté notamment une médaille de bronze aux Championnats de France Elite, elle est vice-championne de France Jeune et championne de France Cadette, 6^e aux Mondiaux juniors en eau libre.

Nous pouvons également nous réjouir de la prouesse des U13 qui ont remporté la Coupe de France en football après avoir battu les équipes de nombreux clubs professionnels. C'est tout simplement la première fois qu'un club amateur réalise une telle performance.

Enfin, bravo à l'équipe première de badminton, qui pour la troisième année consécutive, accède à la division supérieure. L'équipe boulonnaise jouera désormais en Nationale 1 qui est la deuxième division nationale.

Pour terminer, nous tenons à rendre un hommage particulièrement appuyé aux entraîneurs, éducateurs, salariés et bénévoles, femmes et hommes, qui jouent un rôle déterminant dans la vie des clubs. Nous remercions également les services municipaux et tout particulièrement les agents de la direction des Sports et du service de la Logistique.

Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET

Merci Monsieur LOUAP. Y a-t-il des prises de parole sur cette communication ? Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, je désirais revenir sur le point évoqué rapidement par Madame LAVARDE-BOEDA, concernant le terrain de rugby.

Votre déclaration du 8 juin précise : « Nous disposerons d'un deuxième terrain sur le parc de Billancourt sur la partie non encore construite. » Dans la mesure où ce n'est pas ce qui est ressorti des propos de Madame LAVARDE-BOEDA, je souhaiterais que vous précisiez s'il s'agit d'un deuxième terrain de rugby.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Pour ce qui concerne votre question, Monsieur VINCENT, je propose de vous répondre lors de la délibération sur le parc des Glacières.

Le Conseil municipal prend acte de la communication des résultats sportifs.

7. Piscine - Avenants aux marchés de travaux.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la piscine a été fermée pendant plus d'un an pour réparer les malfaçons des travaux réalisés en 2003 et 2004 ; malfaçons générant en particulier de nombreuses fuites.

Nous avons saisi l'occasion de cette opération pour réaliser des travaux d'amélioration du fonctionnement de l'établissement, notamment en augmentant la capacité d'accueil des vestiaires et en améliorant les circuits de traitement de l'air et de l'eau. Certains de ces travaux d'amélioration ont été réalisés dans le cadre des marchés passés pour la réfection des bassins, mais la plupart, notamment concernant le traitement de l'eau et de l'air et la rénovation de la salle de tennis de table, ont fait l'objet de lots spécifiques.

Lors de notre séance du 21 février dernier, des avenants d'un montant total de 1,4 million d'euros HT ont été soumis à votre approbation. Il convient aujourd'hui d'approuver les avenants d'un montant total de 401 662 euros TTC, relatifs aux travaux de fin de chantier.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer les avenants.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le montant des indemnités d'assurances perçues et à percevoir. Il a également demandé la nature des travaux à la charge de la Ville. Il a été répondu que la procédure est en cours et que depuis les crédits inscrits au CA 2012 et au BP 2013, aucun versement nouveau n'avait été perçu. Les travaux restant à la charge de la Ville, sont tous ceux relatifs à un meilleur accueil du public à savoir :

- l'augmentation du nombre de casiers et la réorganisation de l'espace vestiaire,
- l'amélioration et le remplacement des dispositifs de traitement de l'eau et de l'air,
- l'installation d'un déchloramineur.

Ces améliorations ont été réalisées au-delà des normes en vigueur pour tenir compte des modifications à intervenir dans la législation européenne.

Il a été précisé au groupe @lternance que la cafétéria ouvrirait à la rentrée après des travaux d'aménagement de l'espace qui auront lieu pendant l'été. Ces travaux étant à la charge du délégataire. Quant au solarium, il sera accessible au public à partir de mi-juillet.

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de paroles sur cette délibération ? Monsieur FUSINA puis Monsieur VINCENT.

M. FUSINA

La présentation de ces nouveaux avenants pose un certain nombre de questions. Certes, nous allons rapidement maîtriser l'opération de réhabilitation de cette piscine, mais n'oublions pas que nous devons aussi payer le complément de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Ces dépenses en perspective n'ont pas manqué d'inquiéter la Commission d'appel d'offres.

Ensuite, je me demande, Monsieur le Maire, si vous avez prévu la construction d'une deuxième piscine. Il importe de désendetter la Ville, mais il faut aussi penser à l'avenir. La population de Boulogne-Billancourt ne cessant d'augmenter, la piscine actuelle est totalement saturée. Il suffit d'y aller le samedi et le dimanche pour constater la longueur des files d'attente. Il faut

vraiment commencer à réfléchir à la création d'une deuxième piscine. Avez-vous déjà réfléchi à cette question ?

M. VINCENT

Je remercie Madame LAVARDE-BOEDA, qui a correctement rapporté ce qui a été dit en Commission. Cependant, ma question était plus précise. Nous souhaitons connaître, sur l'enveloppe globale des travaux de cette opération, non seulement le montant de la section « réparation », à la charge des assurances, mais aussi le montant de la section « travaux nouveaux », à la charge de la Ville, mais qui ne relèvent pas du même domaine. Je n'ai pas eu de réponse sur ce point.

M. BAGUET

Globalement, nous demandons un remboursement de 12 millions d'euros auprès des compagnies d'assurances, mais rien n'est acquis. A ce titre, nous avons engagé les procédures et des experts désignés par les tribunaux suivent ce dossier de près. Par ailleurs, nous avons engagé 3 millions d'euros pour la déchloration, les vestiaires, les casiers, la salle de tennis de table, etc. Nous avons simplement profité des travaux de réparation pour améliorer le cadre de la piscine.

Comme l'a fait remarquer Monsieur FUSINA, en 2004, nous avons payé la somme de 17 millions d'euros pour la réhabilitation de la piscine. Aujourd'hui, sur 17 millions d'euros, nous avons dépensé 12 millions d'euros pour la réparation des malfaçons, ce qui est considérable, sachant que la Ville ajoute 3 millions d'euros. Si nous n'étions pas remboursés par les assurances, le coût de la piscine s'approcherait de 29 millions d'euros.

Pour répondre à votre première question, Monsieur FUSINA, nous devrions arriver à la fin de ce feuilleton, car nous avons quasiment réglé les différents points en suspens, mais rien n'est garanti. Toutefois, les experts travaillent sur ce dossier.

Quant à votre deuxième question, vous n'êtes pas sans vous souvenir que nous avons évoqué la construction d'une deuxième piscine sur le terrain LMT (en dessous de l'immeuble qui devait être construit) pour le groupe scolaire, les sportifs de Le Gallo et tous les riverains du quartier Sèvres. Ce projet a été annulé pour favoriser le sport de plein air plutôt que le sport de salle ou le sport nautique. Aujourd'hui, nous privilégions le sport de plein air sur la Ville, compte tenu de l'aggravation de la situation avec la reprise du stade du Saut du Loup en 2011 par la ville de Paris au profit du Stade français professionnel de rugby. En 2012, nous avons obtenu deux années supplémentaires, mais l'incendie malencontreux nous a obligés à louer des terrains à Puteaux.

Par ailleurs, les travaux de la construction de la piscine Molitor se termineront à la fin de l'année 2013. De plus nous négocions un accès pour les écoles du quartier car nous souhaitons éviter de transporter en autocar les élèves de l'école Denfert-Rochereau, les grandes sections de la maternelle Lazare-Hoche et toute l'école Dupanloup. Cela permettra de récupérer des créneaux sur notre piscine actuelle et d'éviter d'utiliser des autocars.

Pour vous répondre clairement, nous n'avons pas de projets concernant une nouvelle piscine sur Boulogne-Billancourt dans l'immédiat. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Approbation d'une convention de mandat pour la réalisation d'un local dédié aux associations sportives amateurs dans le cadre de l'opération de requalification du parc des Glacières entre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer.

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le cadre du projet de requalification du parc des Glacières mené par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, la Ville souhaite créer un local dédié aux associations sportives amateurs. Pour la réalisation de ce local, la Ville est le maître d'ouvrage.

Afin d'assurer la cohérence des opérations sur le parc des Glacières, il apparaît opportun que la Communauté d'agglomération soit chargée de la construction dudit bâtiment. Néanmoins, celle-ci ne disposant que de la compétence soutien aux clubs ou sections de clubs sportifs ayant une équipe féminine de très haut niveau, de première ou de deuxième division nationale, pratiquant un sport collectif, il est nécessaire de conclure une convention de mandat à titre gratuit entre la ville de Boulogne-Billancourt et la Communauté d'agglomération.

La convention de mandat est conclue à titre gratuit. Le financement de la totalité des dépenses de l'ouvrage à réaliser est à la charge de la Ville.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver le projet de convention de mandat entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la ville de Boulogne-Billancourt annexé à la présente délibération et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a posé une question sur la dimension du local et de son usage. Il s'agit donc d'un local de 50 m² réservé uniquement aux joueurs de pétanque. Par ailleurs, il a bien été précisé que les sportifs évoluant sur le terrain synthétique utiliseront les vestiaires des locaux actuels du Cossec.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Suite aux échanges qui ont eu lieu lors du conseil municipal de la semaine dernière, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître la superficie des bassins par rap-

port à la superficie dévolue à l'activité pétanque. Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur FOURCADE sur le parc des Glacières.

M. FOURCADE

Comme nous nous sommes opposés à la modification du parc des Glacières qui consiste à transformer un espace vert en un espace sportif, nous sommes évidemment contre la création de ce bâtiment. Nous voterons donc contre la délibération n° 8.

M. BAGUET

Merci. Une autre demande de parole. Madame SHAN.

Mme SHAN

Merci, Monsieur le Maire.

Pour commencer, le 12 décembre 2012 a eu lieu une réunion publique sur l'aménagement du parc, au cours de laquelle vous nous avez présenté un projet d'aménagement. Cependant, nous ne le reconnaissons pas tout à fait dans ses évolutions à tiroirs. Nous pourrions même penser que le projet présenté au mois de décembre était totalement incomplet au regard de ce qu'il semble être aujourd'hui.

Ensuite, nous avons eu un vote en Conseil municipal le mois dernier sur une liste qui nous paraît quelque peu confuse. En effet, aucun plan d'aménagement n'était joint à la proposition de vote. Puis le 7 juin, une visite de chantier a été proposée par Monsieur le représentant de la SAEM, l'ancien Directeur de cabinet de la Ville, qui a assuré aux riverains présents qu'aucun bâtiment ne serait construit sur le parc.

A mon sens, la méthode n'est pas acceptable, car en définitive, entre la parole du Maire et la réalisation de GPSO, il y a un monde. En fait, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est une vision à la petite semaine. Une fois, on ajoute un boulodrome sans avoir vérifié s'il y avait d'autres endroits dans la Ville pour accueillir cette activité, une autre fois, on construit un petit cabanon de 50 m² que l'on nous fait passer pour une toute petite construction. C'est un grignotage au coup par coup des espaces qui étaient destinés, selon vos propos du 12 décembre, à un renforcement de la convivialité.

En somme, nous souhaiterions, lors d'une réunion prochaine, disposer d'un plan général et définitif de l'aménagement de ce parc, dans son intégralité, sans ajout de petites nouveautés, afin qu'élus et riverains puissent se faire une opinion très précise de ce qui sera voté. Merci.

M. BAGUET

Merci. Madame PINEAU.

Mme PINEAU

J'interviens pour les mêmes raisons. Agnès BAUCHE a voté contre ce projet, il y a un mois, et il me semble en effet qu'il y a là un problème de méthode.

Au mois de décembre, nous avons participé à la réunion des riverains dont le but était de présenter le projet d'aménagement du parc. Puis le mois dernier, nous avons voté sur un autre projet, et au final, la Communauté d'agglomération vote sur ce local. Autrement dit, la Communauté d'agglomération vote avant nous.

Il me semble que les élus boulonnais auraient pu être consultés les premiers. Vous savez que ce projet d'aménagement fait l'objet d'une concertation progressive, mais elle manque de cohérence. Pour ces raisons, je voterai contre cette délibération.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je vais répondre brièvement car nous avons évoqué ce sujet, notamment avec Jean-Pierre FOURCADE lors de la séance du Conseil communautaire du 27 juin.

J'ai retrouvé, Monsieur FOURCADE puisque que vous me posiez la question, la décision du ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées qui, en octobre 2003, enjoignait la Ville de fermer de toute urgence les bassins du parc des Glacières pour « danger compte tenu de la concentration extrême de trichloréthylène » et d'autres produits douteux pour la santé des enfants. Un article dans *Le Parisien* titrait en 2003, « L'eau polluée n'alimente plus les bassins de la Ville », puis un autre article plus ancien de 2002 dénonçait, « Une nappe d'eau polluée sous les terrains Renault ». Tout le monde sait que l'eau de la nappe phréatique, sous le terrain des Glacières, ne peut être utilisée pour les bassins et c'est d'ailleurs depuis cette période que vous avez fermé ces bassins en toute logique car la santé des enfants était en jeu.

Aujourd'hui, nous avons des bassins qui sont des sortes de réceptacles en béton. Ils sont dangereux et les enfants se blessent. Comme nous ne pourrons pas utiliser la nappe phréatique avant longtemps voire jamais, la solution proposée est de raser les bassins et de construire un terrain de pétanque. La superficie de ce terrain plus celui du terrain de jeux représente environ 1 000 m², ce qui correspond aux 987 m² de la superficie des bassins

En fait, nous optimisons des surfaces inutilisables depuis 10 ans. C'est la seule nouveauté du projet. Ensuite, un terrain en stabilisé sera remplacé par un terrain en synthétique afin de pouvoir pratiquer le sport dans de meilleures conditions.

C'est complémentaire, Monsieur VINCENT. Vous me posiez la question, mais Monsieur LOUAP a répondu à Monsieur FUSINA en ces termes: « J'ai le plaisir de vous confirmer que la Ville a bien reçu la proposition conjointe du comité directeur de l'ACBB et du TCBB en date du 6 juin dernier pour l'aménagement du site de Le Gallo et pour les aménagements annexes sur les sites du parc

des Glacières et du parc de Billancourt. » C'est là le grand schéma sportif de plein air.

Il y a eu suffisamment de concertations au cours desquelles nous avons envisagé un club de tennis. Il y a eu une très forte mobilisation avec les riverains, nous sommes entrés en contact avec eux, nous avons écouté leurs revendications. Ces mêmes riverains ont été consultés pour le nouveau projet, ils ont donné leur accord, j'ai une lettre des mêmes riverains qui valide le nouveau projet. Il me semble que la concertation a été faite en bonne et due forme et puisqu'il y a des demandes associatives, essayez de respecter la vie associative, cela me paraît être le début de la démocratie.

J'ajoute que le local de 50 m² ne nécessite pas de permis de construire car ce sera un bâtiment posé. Par ailleurs, il s'agit d'une cabane Ikea un peu sophistiquée qui servira de salle de réunion. Enfin, il ne représente que 50 m² sur un lieu de passage, sur un parc de plus de 2 hectares et demi.

Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 8 est approuvée à la majorité.

Contre : 18 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

9. Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt - Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU sur l'île Seguin

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous n'êtes pas sans connaître l'historique des dernières évolutions réglementaires de l'île Seguin, puisque nous avons voté en juin 2011 une révision simplifiée qui fixait à 310 000 m² les surfaces constructibles de cette île. Le programme de Monsieur Jean NOUVEL avait soulevé une certaine émotion, mais avait montré une impatience et une ambition de la part des Boulonnais pour leur île, auxquelles le programme pour la culture répondait parfaitement.

Face aux prises de positions des Boulonnais et à leurs réactions au regard du projet Jean NOUVEL, il a été décidé la votation du mois de décembre dernier qui a permis de faire le choix d'un projet intermédiaire de 255 000 m² constructibles sur l'île avec un seul point haut de 110 mètres, un belvédère et différents aménagements.

Le Maire lui-même s'était engagé en Conseil municipal à revenir devant lui pour que soient mis sous une forme juridique l'engagement et le choix démocratique des Boulonnais pour l'île.

C'est dans ces conditions que la procédure de déclaration de projet et sa mise en compatibilité a été votée pour débiter au mois de février dernier. C'est ainsi qu'une enquête publique a été lancée pour permettre d'aboutir aujourd'hui devant vous à cette délibération.

Cette enquête publique s'est tenue entre le 29 avril et le 1^{er} juin 2013 à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, elle a été accompagnée de nombreuses manifestations de démonstration du futur projet de l'île, tel qu'il a été retenu par les Boulonnais lors de la votation.

Le commissaire enquêteur a déposé son rapport le 21 juin dernier. Il rend un avis très favorable au vu des termes du rapport, qui ne comporte qu'une seule recommandation. Cette recommandation précise que, dans les textes qui vous ont été remis, « la surface de constructibilité du grand jardin central est de 12 000 m² », dans le document « Orientations d'aménagement et de programmation ».

C'est dans ces conditions que nous venons aujourd'hui devant vous, pour vous demander :

- de vous prononcer sur l'intérêt général de la déclaration de projet relative à l'aménagement de l'île Seguin avec tout ce que cela représente : la forme urbaine, la protection de l'environnement, le programme de construction, les activités culturelles qui s'inscrivent dans la vallée de la Culture avec l'arrivée de partenaires de très grande envergure internationale,
- et d'approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec cette déclaration de projet.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Qui veut s'exprimer sur le sujet ? Monsieur BARBOT, Madame SHAN, Monsieur VINCENT, Monsieur GARDILLOU, Monsieur COHEN, Monsieur TISSEYRE, Madame PINEAU, Monsieur FOURCADE. Je ne lance pas le chronomètre pour chacun. Je vous fais confiance, vous ferez des interventions courtes. Le règlement donne 5 minutes par personne. Monsieur BARBOT.

M. BARBOT

Nous connaissons l'adage sur les promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. En politique, cela se vérifie malheureusement assez souvent. Il convient donc de rappeler aux Boulonnais, en particulier à ceux qui n'étaient pas là lors de la campagne de 2008, les promesses qui leur avaient été faites.

Je commencerai donc par rappeler que le candidat BAGUET n'avait pas de mots assez durs contre le projet de l'époque, élaboré dans le cadre du précédent PLU qui prévoyait une constructibilité de l'ordre de 175 000 m². Rappelez-vous, Monsieur

BAGUET le qualifiait de très dense et mettait en garde contre ces immeubles de 55 mètres de haut qui allaient défigurer le paysage. Monsieur BAGUET promettait alors une île verte et ouverte et s'engageait sur un projet de 110 000 m². Je passe sur les guinguettes, le parcours de santé, l'hôtel de charme et les spa qui étaient alors promis – les vidéos faites pendant cette campagne sont très faciles à retrouver sur Internet et n'ont heureusement pas été supprimées, peut-être parce que j'en suis le propriétaire.

Trois ans après, le messie NOUVEL arrive. Ce messie brille surtout par sa capacité à multiplier le montant de ses honoraires ou à faire exploser les budgets – dernier exemple en date, le Philharmonique de Paris, dont le budget est passé de 150 millions d'euros à l'origine à près de 400 millions d'euros aujourd'hui –, et vous changez d'avis, Monsieur le Maire. Vous arrivez avec un projet de 330 000 m² que vous raboterez finalement à 310 000 m².

Malgré nos mises en garde jamais entendues qui ont conduit à nos démissions, vous persistez. Mais voyant que la grogne des riverains et des associations de préservation de l'environnement ne faiblissait pas, vous avez eu alors cette illumination : la votation citoyenne. Elle ne repose sur aucun fondement juridique et aura coûté la modique somme de 220 000 euros aux contribuables boulonnais. Résultat, moins d'un quart du corps électoral des Boulonnais s'est exprimé et c'est le projet à 250 000 m² qui est sorti du chapeau.

Aujourd'hui, vous tentez au travers de cette délibération de vous faire passer pour celui qui va dédensifier cette île après avoir voulu la densifier à l'extrême. Vous jouez donc en quelque sorte au pompier pyromane. Mais personne n'est dupe. Le projet que vous proposez aujourd'hui est certes moins dense que celui que vous aviez présenté en 2011, mais il reste largement plus dense que celui que vous dénonciez en 2008 et très largement plus dense que celui que vous aviez promis la même année.

Vous allez arguer du fait que les Boulonnais ont voté dans le cadre de cette votation. Nous savons tous qu'elle est tronquée car elle n'offrait pas de choix réels. Vous ne pouvez vous prévaloir d'aucune légitimité démocratique dans cette affaire car votre vraie légitimité démocratique, vous la tirez de votre élection en 2008 sur la base d'un projet que vous ne cessez de fouler aux pieds depuis, et j'espère que les Boulonnais s'en souviendront en mars prochain.

M. BAGUET

Merci, Monsieur BARBOT, vous avez parlé pendant 2 minutes 45.

Mme SHAN

Monsieur le Maire, en février, vous avez fait voter au Conseil municipal l'engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU à 310 000 m² avec la déclaration projet II. Or, vous saviez déjà à ce moment-là que ce PLU était l'objet d'un recours de plusieurs associations et de particuliers. Le 28 juin, il y a six

jours, le Rapporteur public au Tribunal administratif soulevait quatre raisons d'aller dans le sens de ce recours.

La première est l'absence d'étude de sûreté. La deuxième est la non-conformité à la loi Grand Paris sur le quota de logements sociaux autour des futures gares du Grand Paris express. Viennent ensuite deux aspects plus souvent évoqués ici concernant le manque d'informations, des élus et du public.

Le 9 juillet, dans cinq jours, quel sera le sens de ce vote si le Tribunal administratif décide de rejeter la régularité de ce PLU ? Que se passera-t-il s'il décide de suivre le Rapporteur public qui requiert l'annulation de ce PLU ? Vous aurez fait perdre aux Boulonnais beaucoup de temps. Vous les aurez trompés avec une concertation inutile en décembre dernier, puisque vous disposiez déjà d'un outil opérationnel. Je vous rappelle que le PLU à 175 000 m² permettait de bien avancer dès les élections de 2008 et qu'il aurait pu être évolutif si votre projet avait été génial. Vous pouviez en disposer.

L'intérêt général était là et non dans une juxtaposition d'idées qui auraient été cautionnées par la suite par Monsieur Jean NOUVEL.

Un PLU, ce n'est pas un habillage juridique qui colle à un projet, c'est un cadre global. Que se passe-t-il dans ce cas, demain, si l'un des éléments du projet II tombe ? Nous aurons un habillage qui ne collera plus à rien.

Je m'étais abstenue sur la méthode en février, mais devant ce qui ressemble maintenant à un déni de procédure, je voterai contre cette énième parodie de démocratie.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, vous êtes manifestement satisfait, comme l'a suggéré Monsieur MOUGIN, de l'aboutissement en un temps record de cette nouvelle révision du PLU de l'Île Seguin. A vous entendre, nous disposons donc maintenant du cadre juridique permettant de lancer le projet II « voulu par les Boulonnais » sept mois seulement après son adoption par votre majorité au Conseil municipal.

Au risque de paraître quelque peu rabat-joie, je voudrais vous inviter à vous montrer un peu plus prudent. Non, l'adoption de cette délibération ce soir ne va pas ouvrir la voie au lancement de l'aménagement de l'île. Bien au contraire, je pense qu'un tel vote risque de donner un nouveau coup d'arrêt au projet. Pourquoi ? Parce que ce projet ne fait tout simplement pas l'objet d'un consensus, à l'inverse de celui de 2004. Il y a eu certes cette votation, Mathieu BARBOT vient d'en parler. Nous avons exprimé des doutes sur la validité de ce scrutin qui ne s'inscrit, ni dans son objet ni dans ses modalités, dans aucune procédure prévue par le Code général des collectivités territoriales.

L'opposition à ce projet II est toujours aussi vive aujourd'hui. Le rapport du commissaire enquêteur dénombre ainsi 88 opinions pour le projet, 83 contre. Que l'on ne dise pas que les élus

municipaux d'opposition sont allés artificiellement grossir les rangs des contre, car quand nous lisons le rapport, nous nous rendons compte que quatre conseillers de chaque côté ont contribué à ce rapport.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de cette opposition qui est profonde et qui tient en fait à la question essentielle de la densité. Vous parlez de dédensifier, mais les gens se souviennent en effet que vous aviez déclaré que 175 000 m², c'était trop dense, et aujourd'hui, c'est 250 000 m² que vous voulez imposer.

Le risque est donc très grand de voir les associations de riverains boulonnais, mais aussi meudonnais, sévriens, etc., former des recours devant les juridictions administratives avec l'effet que l'on peut imaginer sur les investisseurs. Vous me direz que les risques sont faibles, puisque de toute façon vous êtes sûr de votre bon droit. Mais comment pouvez-vous en être si sûr puisque votre PLU 2011 est aujourd'hui, comme vient de le souligner Judith SHAN, en grande difficulté devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ?

Il n'est un secret pour personne que le Rapporteur public a conclu à l'annulation de ce PLU pour des motifs de procédure et de fond qui sont tout à fait substantiels. Nous verrons ce que conclura le Tribunal administratif.

A court terme, ne serait-il pas plus avisé et plus prudent d'attendre au moins la décision du Tribunal avant de voter sur cette énième modification que vous nous proposez ? Merci.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous traitons du sujet qui a provoqué des conflits au sein de la majorité. En effet, c'est le sujet du PLU qui a fait qu'une partie de votre majorité, dont je faisais partie, vous a quitté.

Nous vous disions par le passé que vous vous engagiez dans un combat perdu d'avance, parce que les associations et les riverains s'opposeraient au projet. Ils nous l'avaient bien affirmé.

Aujourd'hui, après trois ans où il ne s'est rien passé sur l'Île Seguin, on en revient exactement à la même méthode. La votation que vous avez évoquée et que Mathieu BARBOT a rappelée, n'offre pas la possibilité de mener à bien ce projet.

Je vous le demande solennellement, Monsieur le Maire. Ne regagnez pas le chemin de l'immobilisme. Si ce soir ce PLU est à nouveau voté, il sera à nouveau attaqué, et la conséquence sera que nous ne pourrons toujours rien construire sur l'Île Seguin (comme je le rappelais, il y a trois ans), à part sur la pointe aval qui ne dépend pas du PLU et où la Cité de la musique du Conseil général pourra se faire. Sur l'autre partie, il ne pourra rien se faire.

Enfin, nous devons commencer à rembourser, en 2014, les crédits que vous appelez « de trésorerie ». Cela va obérer les comptes de la Ville cette fois-ci, pas ceux de GPSO, et la capacité d'investissements de la Ville en sera d'autant plus amputée.

Il faut absolument, Monsieur le Maire, et je le dis une fois de plus, solennellement, trouver un terrain d'entente avec les associations et les riverains, pour parvenir à un consensus, afin que nous débloquions enfin la situation. Je vous remercie.

M. COHEN

Je vais rompre avec l'usage qui consiste à parler exclusivement au Maire dans ce genre d'assemblées et je vais m'adresser à vous tous.

Les aléas de la vie municipale font que malgré tout, vous êtes, chacun d'entre vous, comptables de ce qui se sera fait pendant les six dernières années. Parmi les choses qui m'auront étonné dans ce mandat qui va s'achever, le silence étourdissant que vous avez manifesté pendant toute cette mandature est en bonne position. Vous ne vous êtes jamais opposés aux projets présentés, alors que dans une assemblée de 40 personnes, il est naturel d'avoir des débats, des conflits, des confusions d'idées et même de temps en temps des contradictions, sans pour autant menacer l'équilibre d'une majorité. Or, vous avez manifesté un silence étourdissant, nous confiant de temps à autre vos interrogations et vos doutes.

Ensuite, j'ai observé un étrange parallélisme entre l'affaire du centre-ville et cette affaire. Dans le premier cas, à l'origine se trouve la contestation d'un Maire, puis un projet qui n'en finit plus de se renouveler pour finalement aboutir au néant, au chaos jusqu'à ce que le Maire de l'époque, Jean-Pierre FOURCADE, fédère les acteurs. Il a ainsi élaboré un projet qui a permis à la Ville d'éviter la faillite ou à tout le moins celle du projet. Il n'en va pas de même cette fois. Depuis le début du mandat, vous avez adopté trois attitudes successives.

Tout d'abord, vous avez fait des promesses électorales. Les Conseillers municipaux se souviennent bien de cela. Vous avez promis un projet attractif : des guinguettes, des jardins, une animation permanente, culturelle, des ateliers artistiques, des cinémas. Bref, c'était un fourre-tout. Pourquoi pas ?

Ensuite, nous avons assisté à l'opération communication. Il est vrai que vous êtes un communicant. C'est un des métiers que vous avez exercés auparavant. Vous avez transformé le Boulogne-Billancourt Information en Baguet-Baguet Information. De fait, on vous voit en photo cinquante fois par numéro, vous nous avez vendu à chaque fois de nouveaux projets et vous avez inauguré sans arrêt des choses qui n'ont jamais vu le jour.

Enfin, à la fin de votre mandature, il ne se sera rien passé. C'est cela que nous allons expliquer aux Boulonnais. Autrement dit, vous êtes arrivé, vous avez inauguré en permanence les projets antérieurs et durant toute la mandature, il ne s'est rien passé. Ne dites pas que je fais du mauvais esprit. Il suffit d'être comptable des événements qui se sont produits.

En panique sur le dossier du sport, vous vous êtes empressé de mettre un cabanon sur le parc des Glacières. Vous vous êtes hâté de faire d'autres promesses. Toutefois, il ne s'est rien passé. Je ne connais pas le résultat des élections municipales, mais je

connais le pronostic. Autrement dit, au bout de six ans, vous êtes dans cette situation parce que vous avez contesté un projet qui était simple. Vous aviez la chance incroyable d'avoir un PLU de 175 000 m² accepté par tous.

Quels sont les trois problèmes de Boulogne-Billancourt ? L'éducation, le logement et le sport. Il suffisait de faire des logements, de l'éducation et du sport. Nous sommes unanimes pour dire qu'il faut un lycée pour Boulogne-Billancourt. Nous avons tous dit que le sport n'était pas suffisamment représenté à Boulogne-Billancourt et nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas assez de logements à Boulogne-Billancourt.

Or, vous risquez, avec la création de la Métropole, de perdre le droit d'occupation des sols. Que fera la Métropole dirigée par les partis de gauche ? Elle construira des logements sur l'Île Seguin et tout va s'arrêter.

Conclusion, ce qui est grave dans cette affaire, c'est que vous aurez perdu du temps et qu'il ne se sera rien passé. J'abandonne les considérations financières à ceux qui les maîtrisent mieux que moi. Il ne se sera rien passé et vous allez perdre le droit d'occupation des sols. Vous n'aurez pas rendu service aux Boulonnais et en définitive, vous ne pourrez plus vous contenter de communiquer. C'est de la comptabilité pure.

Vous m'avez étonné, Monsieur BAGUET. C'est la fin de votre mandat, vous avez un sens politique aigu, vous l'avez manifesté au cours des dernières années et je ne comprends pas pourquoi vous vous êtes entêté. Vous auriez dû accepter le PLU à 175 000 m². Il vous suffisait alors de faire un projet de ville, de répondre à l'attente des Boulonnais, plutôt que de faire des bureaux qui ne vont aboutir qu'à un va-et-vient incessant. On arrive au bureau. On part du bureau et on fait travailler les commerces de pied d'immeuble. En acceptant ce PLU, vous auriez fait un beau mandat et vous finiriez en beauté.

M. BAGUET

Monsieur COHEN, il vous reste 30 secondes.

M. COHEN

Je conclus en disant que si j'étais à votre place, j'évitais de parler de mon bilan : j'espère que vous ne vous représenterez pas aux élections municipales.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, je partage les propos qui ont été dits, en particulier ceux de ma collègue Judith SHAN. Une fois de plus, j'interviens pour critiquer la façon dont se déroule l'enquête publique.

Il y a très peu de communication autour de ce sujet. Je trouve regrettable que les Boulonnais ne savent pas où il faut intervenir et comment avoir accès aux cahiers. Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur le sujet et je me permets d'intervenir à nouveau. Merci.

Mme PINEAU

Monsieur le Maire, ce projet, nous l'avions dit à l'époque, a été très mal engagé dès le départ, puisque vous aviez en arrivant un projet avec six permis de construire purgés de recours que vous auriez pu mettre en œuvre. Vous auriez pu mettre votre marque et créer votre projet sur les mètres carrés qui restaient sur l'Île Seguin.

Vous avez fait un choix différent en lançant la révision de PLU à 310 000 m² en juin 2011.

En février dernier, Gauthier MOUGIN nous a proposé de voter une déclaration de projet qui faisait suite à la votation qui avait été modifiée au regard du projet de Jean NOUVEL. Je vous avais alerté à l'époque sur les risques juridiques que comportait, de façon intrinsèque, le principe de la déclaration de projet pour le projet que vous envisagiez sur l'Île Seguin. En effet, nous n'étions pas du tout dans l'ordre de grandeur qui, normalement, justifie les déclarations de projet.

Maintenant, le Rapporteur public va peut-être conclure à l'annulation de ce PLU de 2011, notamment pour une raison que nous vous avons signalée à l'époque: « l'insuffisance de la notice de présentation à destination des élus ». Je vous rappelle que lors du Conseil municipal, nous vous avons produit l'article du *Figaro*, qui montrait que même *le Figaro* était plus informé que les élus municipaux, alors qu'ils devaient voter le même soir.

Bien sûr, le Tribunal administratif n'est pas obligé de suivre les conclusions du Rapporteur public. Tout de même, il est extrêmement rare, à mon avis, que le Tribunal administratif ne suive pas les conclusions d'un rapporteur public en matière d'urbanisme.

Dans trois jours, vous allez avoir un PLU 2011 annulé. Il serait beaucoup plus raisonnable, Monsieur le Maire, que vous retiriez votre délibération ce soir. Merci.

M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, pour conclure.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, beaucoup de choses ont été dites, je voudrais insister sur deux points. D'une part, depuis que nous avons engagé l'opération Renault et l'urbanisation du quartier du Trapèze et de l'Île Seguin, un événement nouveau, essentiel, est intervenu : la création du Grand Paris avec l'implantation d'une gare au Pont de Sèvres. La loi, dont j'ai été le Rapporteur au Sénat, a prévu qu'il devait y avoir des constructions de logements dans un rayon de 400 mètres autour de toutes les gares nouvelles.

Par conséquent, le projet de l'Île Seguin ne peut plus être un projet de bureaux et de commerces ; ce projet doit comporter des logements. C'est une modification législative essentielle et le Gouvernement actuel, après quelques difficultés que j'ai pu mesurer puisque je siège au Comité stratégique du Grand Paris, a accepté le lancement de la première partie du tronçon entre Noisy et le Pont de Sèvres. D'ici 2020, nous sommes donc obli-

gés de construire des logements dans ce périmètre de 400 mètres autour de la gare.

Deuxièmement, tout le monde accepte le projet de Cité musicale lancé par le Département. C'est un élément important au point de vue culturel. Il permet de ramener vers l'ouest parisien un certain nombre d'activités musicales qui se concentrent à La Villette ou au cœur de Paris.

Troisièmement, comme vient de le dire Madame PINEAU très justement, nous sommes liés par le PLU qui prévoyait 175 000 m² de construction et, ce qui est encore plus important, à des hauteurs qui ne devaient pas dépasser 24 à 30 mètres au-dessus du sol. C'est à cela que nous voulons revenir, un PLU à 175 000 m², sans tours et avec des hauteurs maximales de 24 et 30 mètres. Voilà quels sont nos principes.

Oui à la Cité Musicale, oui à la volumétrie de 175 000 m², oui (parce que nous sommes obligés de le faire) à la construction de logements à la place de bureaux. Nous avons déjà fait l'inverse en construisant des bureaux sur le Trapèze. Vous avez vous-même substitué 30 000 m² de bureaux sur le Trapèze à 30 000 m² de logements. Il y a donc assez de bureaux dans l'ensemble.

Voilà les points sur lesquels nous sommes d'accord. Mes collègues vous ont demandé de retirer cette délibération en attendant la décision du Tribunal administratif. En effet, vous présentez habilement, Monsieur MOUGIN, le recul de la constructibilité de 310 000 m² à 255 000 m². Non, en fait, on passe de 175 000 à 255 000 m², ce qui est beaucoup trop, et de plus, on augmente les hauteurs.

Voilà quel est le problème. Donc, si vous ne retirez pas cette délibération, nous voterons contre cette délibération n° 9.

M. BAGUET

Je remercie chacun d'entre vous pour avoir respecté votre temps de parole. Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN

Je remarque qu'un certain nombre d'entre vous se glorifient de ce que le Rapporteur public devant le Tribunal Administratif a conclu au rejet du PLU à l'adoption des requêtes des associations requérantes. Je rappelle que, sur les cinquante moyens soulevés par les associations requérantes, le rapporteur public n'en a retenu que quatre, et que seuls ces quatre ont fait l'objet d'un débat assez vif oralement devant le Tribunal.

Certes, nous verrons ce que conclura le Tribunal qui reste souverain quelles que soient les conclusions de l'enquêteur public, mais l'une des observations du Rapporteur public me surprend. En effet, il a fait l'observation suivante : « L'article 24 de la loi du Grand Paris aurait dû conduire à prévoir des logements. En conséquence de quoi, je requiers l'annulation du PLU de 2011, pour un retour au PLU de 2004 », lequel PLU de 2004 ne prévoit pas davantage de logements que le PLU 2011. Autrement dit, il me semble que le Rapporteur public n'a pas très bien com-

pris que nous nous situons dans une ZAC dans laquelle les logements sont continentaux et les activités culturelles insulaires. Visiblement, la notion de ZAC lui a échappée.

Je regrette politiquement parlant, politiquement au sens de la vie de la cité, au sens noble du terme qui échappe aussi à certains, que l'on fasse si peu de cas du choix des Boulonnais. Il y a eu une votation, même si cette votation n'a pas de valeur juridique. Ce que nous voulons, c'est donner foi à la valeur politique du choix des Boulonnais parce que des Boulonnais se sont prononcés pour un projet. Il ne s'agissait en aucune façon de choisir parmi dix mille ou quinze mille projets.

Il nous appartenait de dire ce que nous voulons pour notre ville, voilà ce que nous vous proposons. Voilà toutes les options que nous vous proposons.

17 500 personnes se sont déplacées ou ont fait l'acte politique de voter. 17 500 personnes ont exprimé leur suffrage et il me semble que ces personnes valent la peine d'être écoutées. Elles valent la peine que nous prenions le temps d'une nouvelle procédure pour leur dire que, non seulement nous les avons écoutées, mais que nous leur donnons l'assurance juridique aujourd'hui que ce qu'ils nous ont demandé de faire, sera inscrit dans les termes du PLU.

Voilà ce qui est respecté, le choix et le vote démocratique des Boulonnais, ce qu'il nous aurait été possible de faire avec le PLU voté en 2011, puisque ce PLU permettait le choix Jean NOUVEL II. Nous avons repris l'engagement et nous avons eu le courage de revenir devant le Conseil municipal, de retourner à l'enquête publique pour défendre notre projet.

Je signale que l'enquêteur public, dans ses conclusions avec une seule recommandation, souligne que nous avons progressé depuis 2011. Là où il y avait plusieurs observations et recommandations, il n'y a plus qu'une seule recommandation.

L'enquêteur public a balayé d'un trait de plume chaque observation qui était faite contre la procédure et contre le projet, soulignant à la fois la qualité de l'information, au travers des éléments de la votation et au travers des éléments qui étaient affichés dans l'Hôtel de Ville et la qualité des documents légaux qui étaient fournis à toute personne qui souhaitait les consulter. Il a balayé d'un revers de plume toutes les arguties sur l'absence de retombées économiques. Ni vous ni moi ne connaissons l'enquêteur public. Il ne connaissait ni le Maire, ni les opposants, ni les partisans du projet. Il a rendu un rapport entièrement favorable. Ce rapport est entièrement favorable au choix et aux votes des Boulonnais.

C'est ce choix et ce vote des Boulonnais que nous vous demandons de respecter ici. Si vous ne voulez pas le respecter, les Boulonnais apprécieront.

M. BAGUET

Merci, Monsieur MOUGIN.

Je désirerais simplement dire que nous pouvons nous

féliciter du vote du Conseil général qui a été évoqué rapidement, le vendredi 21 juin (je parle sous le contrôle de Marie-France de ROSE et de Marie-Laure GODIN). Le débat a été assez court au Conseil général, mais c'est un investissement global de 540 millions d'euros.

Je voudrais juste rappeler que Monsieur COHEN, il y a quelques années dans cette même enceinte, nous avait expliqué qu'il avait des liens personnels avec un responsable politique du Conseil général. Il déclarait savoir de source sûre que nous menions la ville de Boulogne-Billancourt en bateau et que le projet ne verrait jamais le jour. Il le savait. Selon lui, cela était dit et écrit. Or, le projet est arrivé. Il a abouti. C'est vous, Monsieur COHEN, qui avez expliqué cela, vous aviez même déjeuné avec la personne en question ce jour-là. Je tenais simplement à vous le rappeler.

Nous avons bien fait d'insister, nous avons bien fait de proposer notre projet. Il a une portée culturelle internationale et nous pouvons nous en féliciter. Tout comme nous pouvons nous féliciter de la création de 2 000 emplois sur le chantier et 8 000 à terme sur l'Île Seguin ; le projet avec les investisseurs suisses tels que AirCad est exceptionnel. Cet aspect de la situation mérite largement d'être salué dans un contexte économique extrêmement difficile.

Enfin, je ne comprends pas cet appel désespéré à construire toujours plus de logements. Nous avons déjà une Ville très dense avec 115 264 habitants grâce au PLU, notamment celui de 2004. Je rappelle à ce propos que je ne siégeais pas au Conseil municipal en 2004. L'une des premières mesures que j'ai prise en tant que Maire, a été de transformer 30 000 m² de logements en 30 000 m² de bureaux sur le Trapèze pour dédensifier un pôle Trapèze.

Nous voyons bien aujourd'hui les difficultés auxquelles nous sommes confrontés ; les équipements publics, les écoles et les crèches manquent. Nous avons dû doter l'école Robert Doisneau de 18 classes au lieu des 16 prévues. La prochaine rentrée se fera avec 18 classes et la suivante avec 18 classes également. Nous avons été confrontés à une surdensification sur le Trapèze et maintenant, on nous dit : « Vous avez bien bétonné le Trapèze, vous avez construit plein de logements. La Ville a bien densifié en termes d'habitants, mais il en faut plus. »

Vous défendez la cause de la densification des logements sur l'Île Seguin, avec les écoles et les crèches qu'il va falloir construire, les coûts que cela va générer. Il me semble que nous devrions être solidaires pour combattre la densification de la Ville que l'on veut nous imposer dans le cadre du schéma directeur régional d'Île-de-France.

Soyons tous solidaires. Nous nous porterions mieux dans une Ville un peu moins dense. Le commissaire public n'a pas compris qu'une ZAC se jugeait dans sa globalité, et qu'il avait été prévu des logements sur le Trapèze dont 30 % de logements sociaux. Maintenant que nous avons construit les logements sur le Trapèze avec les 30 % de logements sociaux, on veut nous en faire construire de nouveaux sur l'Île Seguin. Tout cela n'est pas cohérent. Il ne fallait pas faire de ZAC à l'époque.

Malgré cela, je reste très serein. Comme l'a souligné Gauthier MOUGIN, c'est le projet ici qui est validé par les Boulonnais et par le commissaire enquêteur. Une enquête publique sans aucune réserve, c'est remarquable par les temps qui courent. Monsieur COHEN, je vous rappelle que le précédent PLU comportait plus de 300 observations. Cette fois-ci, il n'y en a que 83. Cela prouve que les Boulonnais sont aujourd'hui impatients de voir sortir le projet de l'Île Seguin; leur projet, celui qu'ils ont choisi. C'est celui-ci que je mets au vote immédiatement.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité.

Contre : 16 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

10. Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine - Secteur Bellevue Est - 71 ter rue de Bellevue - Société Nouvelles Résidences de France - Acquisition d'un terrain nu - Cession d'un lot de copropriété.

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous revenons dans le diffus de Boulogne-Billancourt, au carrefour de la rue de Bellevue et de la rue Gallieni. Cette partie du carrefour est soumise à l'emprise de l'EPF 92 pour y réaliser une opération d'aménagement urbain face à l'opération Seine Ouest Habitat, de l'autre côté de la rue de Bellevue.

L'opération d'acquisition d'EPF se déroule tant bien que mal et toujours lentement avec les vicissitudes que ces opérations connaissent. Cependant, le propriétaire de l'un des immeubles concernés par le périmètre d'EPF s'est porté acquéreur de certains lots auprès d'EPF, afin de réaliser lui-même une opération de construction à l'angle de la rue Bellevue et de la rue Gallieni.

Cette opération a pour avantage, d'une part de faire accélérer la procédure puisque lui-même est propriétaire des lots qu'il apporte et, d'autre part, de pouvoir s'affranchir des procédures assez longues, dont je rappelais qu'elles nous empêchent d'avancer aussi vite que nous le souhaitons. En contrepartie, compte tenu du fait que nous sortons d'une emprise EPF, il est demandé au promoteur en question de réaliser 30 % de logements sociaux, car nous restons dans le cadre d'une opération publique, selon des prescriptions architecturales que nous lui imposerons.

Il vous est donc proposé d'approuver d'une part, l'acquisition des six lots de copropriété, pour un montant de 1 030 000 euros au profit de la société Nouvelles Résidences de France et, d'autre part d'autoriser la cession du lot de copropriété appartenant à la Ville pour un montant de 353 000 euros au profit de ladite société pour améliorer et accélérer cette procédure.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il a été précisé que l'EPF 92 avait trois autres opérations qui se poursuivaient sur la Ville, rue de Châteaudun, secteurs Paul Bert – Aguesseau et Rhin-Danube. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur, le Maire, cette délibération propose d'accélérer la construction de logements dans le cœur de Ville, ce qui me paraît tout à fait contraire à vos paroles précédentes sur les problèmes de densification de la Ville. Nous aurions pu essayer de ralentir la construction dans le cœur de Ville déjà bâti, pour la concentrer sur le Trapèze et sur l'Île Seguin. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Monsieur FOURCADE, franchement, vous ne pouvez pas tenir de tels propos. Je vous rappelle que c'est vous-même qui avez accordé un permis de construire à cette société par le passé pour mettre fin à cet ensemble absolument innommable au carrefour. Vous aviez même acheté la petite parcelle, à côté. Malheureusement, il y a eu incompatibilité entre l'EPF et les propriétaires des terrains. Je ne comprends pas. Il s'agit bien de mettre en œuvre votre permis de construire. Tous les riverains du quartier attendent que nous refassions l'opération HLM en face, dont les premières études pour la rénovation des deux barres HLM de Seine Ouest Habitat datent de 1975 (je parle sous le contrôle de Mme CARDETAS qui est au conseil d'administration de l'office d'HLM).

Mme CARDETAS

Jamais.

M. BAGUET

Excusez-moi, il me semblait que nous siégeons ensemble. L'office d'HLM étudie ce dossier depuis 1975 d'un côté et de l'autre côté, nous avons cet ensemble innommable qui traîne depuis autant d'années. Pour mémoire, vous avez accordé un permis de construire dans les années 2002-2005. Je veux bien que nous fassions de la politique politicienne, mais il faut quand même avoir un minimum de cohérence. Je vous le rappelle gentiment, vous l'aviez peut-être oublié.

M. FOURCADE

(hors micro) des permis de construire et développer ce genre de choses.

M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, nous ne pouvons pas laisser exister des constructions pareilles. Pensez aux riverains, aux habitants de ce quartier. Nous allons implanter des commerces et rendre ce quartier plus attractif.

M. FOURCADE

(hors micro).

M. BAGUET

Non, Monsieur FOURCADE, ce n'est pas la même chose. Vous ne pouvez pas comparer la construction de 30 000 m² de logements sur le Trapèze et l'Île Seguin avec un petit immeuble de 12 logements plus des commerces.

Visiblement, c'est la politique politicienne qui l'emporte, ce n'est pas l'intérêt général. Chacun est libre de voter comme bon lui semble. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à la majorité.

Contre : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

11. ZAC Seguin - Rives-de-Seine - Quartier du Pont-de-Sèvres - Protocole du 15 avril 2011 - Suppression des servitudes de passage pesant sur deux copropriétés environnantes, « Aquitaine I » et « Le Trident ».

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans le quartier du Pont de Sèvres, compte tenu des nouveaux aménagements de voirie et de circulation réalisés par la SAEM, il a été convenu avec certaines copropriétés de supprimer à leur profit les servitudes de passage public qui existaient et qui sont maintenant devenues obsolètes et inutiles du fait de l'apparition d'autres voies de circulation pour les usagers.

Il vous est donc demandé d'approuver la suppression des servitudes de passage qui affectent les copropriétés suivantes : les résidences Aquitaine I et Le Trident.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à la majorité.

Abstention : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

Mme EVEN

Nous nous abstenons parce que nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants de cette suppression. Il n'est pas évident que tous les riverains partagent le même avis.

M. BAGUET

Lors des assemblées générales des copropriétaires, l'ensemble des représentants s'est prononcé pour. Je rappelle que le Pont de Sèvres se retrouve dans une situation compliquée qui date de 1979, et que le cadre juridique du Pont-de-Sèvres est d'une extrême complexité. Nous négocions depuis cinq ans avec les copropriétaires qui avaient découvert « soudainement » le coût de l'opération de la rénovation de leurs parkings.

Personne ne s'en était préoccupé. Personne ne connaissait le statut juridique de la dalle. Il est dommage que Madame CARDETAS se soit absentée car elle connaît bien le dossier. Cette opération représente l'aboutissement d'un travail considérable qui satisfait tout le monde.

12. 133 route de la Reine - 11 rue de Bellevue - Acquisition de parcelles de voirie - Classement dans le domaine public de la voirie communale - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Nous avons l'habitude de délibérer sur ce type d'opération, car nous en votons régulièrement. Elle consiste à réaffecter au domaine public certaines parcelles de terrain qui, à la suite d'édifications d'immeubles, se retrouvent dans le domaine privé. De ce fait, elles sont réintégrées progressivement au domaine public. Il en existe plusieurs à Boulogne-Billancourt que nous empruntons régulièrement sans savoir qu'elles appartiennent au domaine privé.

Il s'agit donc de réintégrer la parcelle située 133 Route de la Reine et 11, rue de Bellevue, que le propriétaire KAUFMAN AND BROAD souhaite nous rétrocéder. L'immeuble Kaufman, à l'angle devant un immeuble qui est en phase de livraison, abrite un temple évangéliste à la place de l'ancien cinéma Le Royal.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. ZAC Seguin Rives de Seine - Foyer d'hébergement l'Olivier - Autorisation pour céder la parcelle du 20, rue de Meudon - Autorisation pour acquérir en VEFA le futur foyer d'environ 1 000 m²

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Nous retournons dans la ZAC Seguin – Rives-de-Seine et plus précisément au foyer d'hébergement l'Olivier. Comme vous le savez, Renault est propriétaire d'une parcelle appelée Îlot Y Nord restant à aménager. Cet aménagement marque l'aboutissement de l'opération d'aménagement du Trapèze et notamment la jonction à l'Est avec l'existant limitrophe.

Renault a décidé d'organiser une consultation de promoteurs pour aménager cette parcelle sur laquelle un atelier de réparation était installé.

Lors de la séance du 17 novembre 2011, nous avons accepté d'intégrer à cette opération d'aménagement, une parcelle dont notre Ville est propriétaire (hors ZAC). Cette parcelle abrite actuellement le foyer d'hébergement l'Olivier, actuellement construit en structure légère sur 700 m² déployés.

En réponse à la consultation, six opérateurs ont présenté une offre. En définitive, c'est l'offre du Crédit agricole immobilier accompagné de la société Nacarat qui a été retenue, avec l'architecte Kengo-Kuma.

Le montage juridique retenu est le suivant :

1. Le promoteur acquiert le terrain pour la somme de 3 273 200 euros (HT), comprenant la prise en charge des travaux nécessaires à l'hébergement temporaire du foyer. Autrement dit, le promoteur acquiert le terrain et finance l'hébergement temporaire du foyer l'Olivier qui sera installé sur le terrain A5.

Ce prix a été validé par France Domaine.

Ultérieurement, une promesse de vente unilatérale, dans l'attente du déclassement du terrain du domaine public, sera signée. Du fait de sa destination d'abri pour un hébergement, ce terrain fait partie intégrante du domaine public.

2. Dans l'ensemble qui sera construit par le promoteur, la Ville va acheter en VEFA un volume « coque brute » de 1 000 m² pour 2 millions d'euros (HT). Ce volume permettra de reloger le foyer l'Olivier dans de meilleures conditions et d'y installer un accueil de jour qui fonctionnera sur le terrain temporaire.

Ce prix a été validé par France Domaine.

La signature de vente en l'état futur d'achèvement interviendra à la fin de l'année 2014. Dans l'attente du permis de construire de l'immeuble et la connaissance des caractéristiques du volume, un protocole d'accord doit être signé.

3. Les travaux d'installation du foyer l'Olivier seront réalisés par la Ville pour un montant estimé à 1,1 million d'euros (HT).

Non seulement, cette opération est totalement neutre pour le budget de la Ville, mais elle nous permet de retrouver un foyer construit en dur, d'une plus grande superficie, offrant des capacités d'accueil en chambre individuelle et des places d'accueil d'hébergement d'urgence pendant les périodes de grand froid.

Le foyer l'Olivier devra être livré à l'automne 2017 avec la création de l'accueil de jour. L'aménagement sur l'A5 étant aux frais du promoteur.

Il est demandé d'approuver cette opération.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a manifesté son soutien et son intérêt au projet développé par l'association Le Rameau.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. « Relais assistants maternels » - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et la ville de Boulogne-Billancourt pour le

financement du « Relais assistants maternels » (RAM), sis 63 rue Marcel Dassault.

Ainsi, la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine propose de signer une convention d'objectifs et de financement pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le taux de fréquentation du relais assistants maternels Marcel Dassault. Il est répondu qu'en moyenne 127 assistants maternels fréquentent le relais par mois. Il est également demandé s'il est géré par un agent de la Mairie et de préciser alors la charge équivalents temps pleins. Il est répondu par l'affirmative et que cela représente un coût annuel de 52 000 euros. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

La même question sur le taux de fréquentation a été posée en commission des finances. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur COHEN.

M. COHEN

Il ne s'agit pas d'une question mais d'une suggestion. Dans la mesure où la Ville investit de l'argent, il est essentiel qu'elle exerce un contrôle. Cela fait des années que nous assistons à ce type de situation. Nous en avons assez de ces structures où la fréquentation est mal évaluée et où l'on ignore ce qui s'y passe.

M. BAGUET

Je souscris à votre proposition, cependant nous avons un contrôle ; les services municipaux sont associés au RAM. La CAF et le Conseil général nous reversent une partie des salaires.

Mme BOUEE

Le total des dépenses s'élève à environ 56 000 euros. Reste à la charge de la Ville la somme de 22 000 euros. Par ailleurs, une employée de la Ville reçoit et veille au bon fonctionnement de ces relais.

Mme GODIN

Je tiens à préciser, Monsieur le Maire, que la PMI surveille

également le bon fonctionnement du RAM.

M. BAGUET

L'intervention de Monsieur COHEN, portait sur le contrôle de Ville. Nous faisons totalement confiance à la PMI, c'est une belle structure, mais si nous finançons, Madame GODIN, nous voulons bien aussi contrôler.

Mme GODIN

C'était ma casquette Conseil général.

M. BAGUET

Oui, j'avais bien compris que c'était la Vice-présidente chargée des affaires sociales qui parlait.

Mme GODIN

La PMI a aussi un œil sur ce qui se passe.

Mme BOUEE

Je voulais dire à Monsieur COHEN que de nombreuses assistantes maternelles libres travaillent dans le quartier du nouveau RAM et fréquentent ce lieu. Cette structure apporte une grande sécurité aux parents et aux enfants qui s'y retrouvent.

M. BAGUET

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Délégation de service public pour la gestion de la crèche « Le Manège Enchanté » et de son annexe « Le Carrousel des Ours » - Autorisation donnée au Maire de signer un avenant n°1

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Lors de l'établissement de la délibération pour « Le Manège Enchanté » avec « La Maison Bleue », nous avons omis d'inscrire les quatre parkings.

Il s'agit donc d'une régularisation. La Maison Bleue paiera 53,36 euros de dépôt de garantie pour le bip des parkings.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Les questions portaient le point auquel vous venez de répondre. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur le changement de prestataire. Il a été rappelé que cette crèche était gérée en DSP, qu'il y avait une mise en concurrence et que l'offre de l'ancien délégataire s'était avérée moins intéressante que celle qui avait été retenue et qui est effective aujourd'hui. Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

16. Personnel Communal - Mesures Diverses.

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération comporte 6 points :

1 - Actualisation du tableau des effectifs : 167 postes budgétaires sont concernés.

2 - Recrutement d'agents requérant des compétences particulières :

- Un chargé de la préparation budgétaire, rattaché à la Direction des finances,

- Un cadre A, rattaché à la Direction de la famille, service des établissements d'accueil de la petite enfance. Il devra notamment seconder le directeur d'un établissement d'accueil de 80 berceaux,

- Un responsable des éditions PAO, rattaché à la Direction de la communication,

- Un rédacteur en chef adjoint, rattaché à la Direction de la communication,

- Un gestionnaire de communauté, rattaché à la Direction de la communication,

- Un chargé d'études urbaines, rattaché à la Direction de l'urbanisme,

- Un chargé du reclassement et de la mobilité, rattaché à la Direction des ressources humaines,

- Un chargé de mission prévention santé au sein de la Direction de l'action sociale,

- Huit éducateurs des activités physiques et sportives (un à temps complet et sept à temps partiel), rattachés au service de l'animation sportive de la Direction des sports et/ou au service de l'action scolaire de la Direction de l'éducation.

3 - Mise à disposition d'un agent hors collectivité.

Il avait été proposé au Conseil municipal du 12 mai 2011 d'autoriser le Maire à signer une convention de remboursement de charges avec l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt précisant les conditions de refacturation par la Ville de dépenses correspondant à la mise à disposition de cet organisme de personnels, de fournitures et de services pour assurer son fonctionnement.

Dans ce cadre, un adjoint administratif a notamment été mis à disposition au 1^{er} novembre 2012.

Il vous est aujourd'hui demandé d'acter cette mise à disposition individuelle pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois, avec effet au 1^{er} août 2013 et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

4 - Approbation de la charte d'utilisation des moyens téléphoniques, informatiques et d'Internet et l'approbation de la reconduction de l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité.

Une charte d'utilisation des moyens téléphoniques, informatiques et d'Internet a été soumise au comité technique paritaire (CTP) du 30 juin 2005 pour assurer la sécurité des données et le bon fonctionnement des outils mis à disposition au sein des services de la Ville. L'évolution des textes, ainsi que des usages en la matière, nécessitant une mise à jour, la nouvelle version de ce document a été adoptée à l'unanimité lors du CTP du 27 juin dernier.

Par ailleurs, l'expérimentation du télétravail au sein de la collectivité, qui avait été portée à votre connaissance le 5 juillet 2012, connaît un retour extrêmement positif. Ainsi, après communication en CHSCT du 18 juin 2013 et l'avis favorable du CTP du 27 juin dernier, cette expérimentation est reconduite pour un an, dans l'attente de la parution d'un décret spécifique à la fonction publique territoriale et d'une pérennisation le cas échéant.

5 - Marché relatif à l'acquisition de titres restaurant.

Les collectivités publiques ont la possibilité de faire bénéficier leurs agents de titres restaurant lorsqu'ils ne peuvent se rendre au restaurant du personnel en raison de la localisation de leur lieu de travail. Dans ce cadre, un marché sera lancé par voie d'appel d'offres ouvert et prendra la forme d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum. Un peu plus de 300 agents sont concernés pour un montant de 375 000 euros TTC.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à lancer la consultation et à signer le marché correspondant.

6 - Création d'emplois d'avenir.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur.

La ville de Boulogne-Billancourt ayant décidé d'y recourir, il vous est proposé de créer les dix emplois d'avenir suivant :

- 1 emploi de gestionnaire administratif, pour assurer le suivi des marchés alimentaires,

- 1 emploi d'agent technique polyvalent, pour renforcer l'unité manutention et logistique des écoles

- 1 emploi d'agent de restauration, pour participer aux activités de production de repas, d'entretien des locaux et des matériels,

- 1 emploi de responsable de l'accueil physique, pour organiser et faire fonctionner en temps réel l'accueil physique de la Mairie et encadrer l'unité correspondante,

- 1 emploi d'agent d'accueil physique, pour accueillir, orienter et conseiller les usagers,

- 1 emploi de gestionnaire état civil, pour instruire les demandes de formalités administratives et les actes d'état civil,
- 1 emploi d'assistant des manifestations (avec forte concentration sur la période mai-juin-juillet), pour participer et soutenir les équipes dans l'organisation des manifestations,
- 1 emploi de gestionnaire convivialité personnes âgées, pour consolider les actions menées par le service solidarité et l'équipe du CLIC,
- 1 emploi d'assistant de direction, pour effectuer du secrétariat, de la gestion de courriers et de dossiers et de l'archivage pour le logement,
- 1 emploi d'agent d'accueil, pour accueillir, saisir des dossiers et plus spécifiquement gérer des demandes de rendez-vous pour le logement.

Les contrats à durée déterminée correspondants, à temps complet (ou temps partiel hebdomadaire de 17 heures 30 au minimum si les recrutés présentent un handicap), seraient conclus pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Je vous remercie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite avoir des précisions sur les points suivants :

Concernant les emplois d'avenir, il souligne la bonne initiative, et demande quels niveaux de qualification vont être requis. Il est exposé que le recrutement concernera essentiellement des agents sans diplômes ou peu diplômés, l'objectif étant bien de les former pour leur permettre d'acquiescer un métier. Toutefois, un poste, celui d'encadrement, concernera probablement une personne détenant un bac+3. Enfin, il est précisé que le souhait est de réserver un emploi à une personne en situation de handicap.

Concernant les huit éducateurs, il est demandé si ces contrats portent sur de nouveaux postes. Il est expliqué qu'il s'agit de nommer des vacataires que l'on souhaite pérenniser, d'où des recrutements en CDI sur des emplois à temps partiel.

Concernant l'acquisition de titres restaurant, il est demandé comment cela se passe pour les personnes éloignées du restaurant municipal actuellement. Il est expliqué que ces derniers disposent déjà à ce jour de titres restaurant. Les critères d'attribution sont cumulatifs : l'éloignement du restaurant municipal et l'obligation de rester sur le lieu de travail, ce qui par exemple représente la situation des personnes qui travaillent en crèche. Il s'agit ici de répondre aux règles de la commande publique en lançant un appel d'offres pour désigner l'attributaire de ce marché.

Concernant le télétravail, il est demandé combien de personnes aujourd'hui sont éligibles. Il est exposé que cette mesure a été mise en place uniquement sous condition médicale, ceci dans l'attente de la parution du décret qui viendra fixer le cadre. A ce jour, trois personnes en sont bénéficiaires et le retour est positif. Un quatrième agent sera prochainement concerné.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est étonné du nombre de recrutements avec des compétences particulières du point 1. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et Majorité rassemblée ont questionné l'intérêt du dispositif des emplois d'avenir. Ils ont indiqué leur préférence pour les contrats d'apprentissage qui constituent une véritable entrée dans la vie professionnelle. Il a été précisé à ce sujet que chaque année, la Ville accueille plus d'une dizaine d'apprentis auxquels il convient de trouver des maîtres de stage. A l'inverse, le groupe @lternance a félicité la Ville pour l'ouverture de dix postes d'emplois d'avenir, notamment parce que ces emplois s'adressent à des personnes en difficulté d'insertion et a invité l'ensemble de la commission à faire un bilan de cette expérience d'ici un an.

Avis favorable de la commission à l'unanimité, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous sommes étonnés du recrutement d'un si grand nombre d'agents requérant des compétences particulières. Par ailleurs, cette disposition va augmenter la masse salariale.

Je sais que le Préfet exerce des pressions sur les Maires pour que chaque Ville signe des emplois d'avenir. Toutefois, il me semble qu'il serait préférable de développer les contrats d'apprentissage. En effet, les débouchés des emplois d'avenir sont très faibles au regard des débouchés des contrats d'apprentissage qui rencontrent un vif succès et qui font d'ailleurs la force des entreprises allemandes. D'ailleurs, nous en avons créé plus d'une vingtaine par le passé.

Il vaudrait mieux créer des contrats d'apprentissage plutôt que des emplois d'avenir. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Comme l'a indiqué Madame le rapporteur, cette délibération va dans le bon sens. Monsieur FOURCADE, les emplois d'avenir concernent des publics différents de ceux qui sont embauchés sous contrat d'apprentissage. Ils concernent des jeunes en rupture scolaire, pas ou peu qualifiés qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle. Ce n'est pas le cas des personnes susceptibles d'être recrutées sous contrat d'apprentissage. C'est la raison pour laquelle il existe désormais un dispositif particulier qui d'ailleurs est complété par un volet formation, contrairement à ce qui a pu être dit en commission.

Nous estimons que les efforts de la Ville en termes d'emplois d'avenir vont dans le bon sens et j'espère que vous les poursuivrez, Monsieur le Maire. Il serait intéressant de mettre à contribution des gros employeurs comme l'ACBB. Dans la mesure où nous lui reversons des subventions très importantes, il me semble que l'ACBB pourrait faire un effort. Ce dispositif la concerne également.

M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, sachez que nous faisons un effort particulier pour les contrats d'apprentissage. Je reçois les bénéficiaires chaque année, Madame GODIN les rencontre. Nous remercions chaque année les maîtres de stage qui ne sont pas aisés à trouver. Monsieur FUSINA a raison, il ne s'agit pas du même niveau de recrutement. En effet, toute la difficulté est là. Un jeune peut trouver la formation théorique dans une école d'apprentissage, en revanche il a beaucoup de mal à trouver un stage pratique. C'est la raison pour laquelle nous devons les aider avec des contrats d'apprentissage.

Chaque année, lors du petit déjeuner avec les apprentis, je suis stupéfait de ce que l'on demande à ces jeunes de 18 ans. Certains habitent le Val-d'Oise ou l'Essonne, ils suivent des cours théoriques pendant une semaine en Seine-Saint-Denis et font leur stage pratique à Boulogne-Billancourt. On leur fait parcourir des distances incroyables. Vraiment, si nous voulons les encourager, on ne peut pas leur imposer des transports en commun d'une heure et demie le matin et autant le soir. Ce n'est pas raisonnable.

Selon moi, il y a une grande réforme à mener en matière d'apprentissage en France. J'espère qu'elle arrivera un jour ; je le souhaite de tout cœur.

Nous sommes sur deux sujets différents : les contrats d'apprentissage et les emplois d'avenir. Vous avez raison, Monsieur FOURCADE, les Préfets insistent. Nous avons l'impression qu'ils sont notés au nombre d'emplois d'avenir qu'ils décrochent par département, mais c'est utile. Nous sommes au regard du niveau d'emplois d'avenir au-dessus du niveau des chantiers d'insertion. En définitive, nous avons trois niveaux : les chantiers école, les emplois d'avenir et les contrats d'apprentissage pour ceux qui sont capables de suivre une scolarité théorique assez soutenue.

M. BAGUET

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 16 est approuvée à la majorité.

Abstention : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

17. Demande de création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE)

M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La délibération fait état du site commercial historique de Boulogne-Billancourt, Bricorama.

Par ordonnance de référé du 6 janvier 2012, le TGI de Cergy-Pontoise a interdit à la société Bricorama d'employer des salariés le dimanche. La société Bricorama a fait appel de cette décision auprès de la Cour d'appel de Versailles et Bricorama a été condamnée à fermer ses magasins.

Sensible à cette situation qui impacte directement le magasin situé avenue du Général Leclerc, depuis le dimanche 4 novembre dernier, la Ville a autorisé par arrêté municipal 5 dimanches d'ouverture à Bricorama, toute ouverture supplémentaire ne pouvant être obtenue qu'auprès de la Préfecture.

Le Maire a également appuyé, par lettre du 6 mars dernier, la demande faite les 13 décembre 2012 et 7 février 2013 par l'enseigne auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine, pour obtenir une dérogation annuelle d'ouverture.

Parallèlement à cette démarche, la Ville a décidé de s'engager dans la création d'un PUCE (périmètre d'usage de consommation exceptionnel) qui a reçu l'avis favorable de l'UCABB et de la communauté d'agglomération GPSO dont les copies des courriers sont jointes au dossier transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

La loi précise que les PUCE peuvent être délimités dans les unités urbaines de plus d'un million d'habitants définis au préalable par le Préfet de Région.

Nous sommes exactement dans ce cas, à la différence que nous avons sept interdictions dans les Hauts-de-Seine, alors que Castorama à Vélizy-Villacoublay (à 1,5 km de Boulogne-Billancourt) ouvre le dimanche.

En outre, la loi subordonne la création d'un PUCE à une demande du Conseil municipal explicite sur le territoire duquel se situerait le périmètre. D'où la délibération que nous vous demandons d'approuver.

Cette demande doit être argumentée selon les 3 critères suivants :

- des habitudes de consommation dominicale,
- l'importance de la clientèle,
- et l'éloignement de celle-ci du périmètre concerné.

Nous avons réalisé toutes les études nécessaires (jointes en annexe), qui motivent entièrement cette demande. En conséquence, au regard de cet exposé, il est soumis à votre approbation le principe de la création d'un PUCE. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'institutionnaliser le travail dominical à Boulogne-Billancourt, mais simplement de rétablir l'ouverture du magasin Bricorama le dimanche, qui est un site commercial très apprécié des Bouloonnais. Merci.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur la non-transmission des annexes. Il est rappelé que, comme indiqué dans l'ordre du jour, il n'a pas été possible, vu le volume, de les reproduire, mais qu'elles sont consultables au Service des assemblées et en ligne. Par ailleurs, le groupe @lternance souligne le danger de la banalisation du travail le dimanche. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ?
Madame EVEN.

Mme EVEN

Lors de la commission et par la suite, nous avons longuement débattu de ce sujet. En fait, nous émettons des doutes quant au volontariat, même s'il ne s'agit que d'un seul magasin. Nous maintenons notre position quant au respect d'une journée de repos par semaine pour favoriser la vie familiale et l'épanouissement culturel. Nous ne souhaitons pas enclencher les autorisations d'ouverture des magasins le dimanche, d'autant que pas très loin de Boulogne-Billancourt, d'autres magasins de bricolage sont ouverts. Nous voterons contre cette délibération.

M. TISSEYRE

Pour prendre le contre-pied de ce qui a été dit, nous ne rétablissons pas l'ouverture de Bricorama, puisqu'il est dans l'illégalité depuis le début ; c'est ce qu'a induit le jugement de la Cour d'appel de Versailles.

Ensuite, nous voterons contre cette délibération dans la mesure où elle favorise le travail le dimanche et ce, malgré la notion d'emplois qui a été suggérée. Nous estimons que les familles ont d'autres choses à vivre le dimanche. Il y a une vie culturelle, une vie de famille, une vie spirituelle à mener pour les Boulonnais.

Si nous voulons aller au fond des choses, je trouve votre démarche incohérente au regard du fonctionnement des marchés alimentaires, où il est question d'en expédier la fermeture à telle et telle heure, alors qu'il convient que les clients puissent faire leurs courses chez Bricorama.

M. FOURCADE

Je soutiens l'astuce que nous propose Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE. Je crois que c'est une bonne chose, dans une période de diminution du pouvoir d'achat et de faiblesse de consommation, non pas de créer de nouveaux emplois le dimanche, mais de permettre à des entreprises de travailler et de faire travailler leurs salariés, qui sont par ailleurs rémunérés en conséquence. Pour ces raisons, nous voterons cette délibération.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Dans ce volumineux dossier qu'il vous est possible de consul-

ter au Service des assemblées ou en ligne, il est fait état de la très forte mobilisation de tous les employés de Bricorama – je dis bien tous les employés de Bricorama –, pour soutenir leur entreprise. Ils ont tous signé des pétitions. Vous devez le reconnaître.

Ensuite, le contrat est établi sur la base du volontariat avec une garantie de repos les deux jours qui suivent. D'autre part, la majeure partie des salariés est constituée d'étudiants qui travaillent pour financer leurs études. Le résultat de ces dispositions a abouti à des licenciements.

Il me semble que la position actuelle consiste non seulement à lutter contre le travail, mais aussi à augmenter le chômage et je me déssole de vos arguments. Merci.

M. BAGUET

La parole est à Monsieur FUSINA puis à Monsieur TISSEYRE.

M. FUSINA

Les interventions de Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE ont ceci de particulier : j'en apprécie toujours le début, mais hélas il a une propension à s'emballer et à terminer par des propos particulièrement polémiques, voire désagréables.

Il n'y a pas plusieurs groupes, ceux qui seraient favorables à l'emploi et ceux qui seraient opposés à l'emploi. Ce n'est pas sérieux. De nombreuses études ont prouvé que l'ouverture du travail le dimanche ne crée pas d'emplois sur le plan macro-économique. Il y a un phénomène de cannibalisme, purement et simplement, de transferts de chiffre d'affaires (je fais référence à des études indépendantes que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez).

Cet argument n'est pas recevable, Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE, et quand vous nous affirmez que ces salariés défendent leur entreprise, qu'ils ne sont soumis à aucune pression, c'est mal connaître ce qu'est un contrat de travail. La définition d'un contrat de travail se caractérise par ce que nous appelons « le lien de subordination », comme le dit la Cour de Cassation, ce n'est pas moi qui le dis. Quand vous nous dites que « ces salariés ne subissent aucune pression », tout cela n'est pas très sérieux.

Enfin, vous parlez des jeunes, à ce propos – je ne vous dirai pas que je suis allé un dimanche à Bricorama, vous ne me croiriez pas –, aux dires de proches qui y sont allés, le personnel de service est un peu « grisonnant » pour des étudiants. Apparemment, ces étudiants font de très longues études... Il y a peut-être quelques étudiants ici ou là, mais ne nous dites pas que Bricorama fonctionne le dimanche essentiellement avec des étudiants.

Je terminerai par l'attribution de l'Organisation internationale du travail – que vous connaissez certainement – d'un carton rouge à la France, pour sa banalisation du travail le dimanche, et sa déréglementation du droit du travail, contrairement à ce qui est dit.

Je terminerai, Monsieur le Maire, par l'idée que de nombreux conseillers municipaux sont attachés à la notion de vie familiale, de vie culturelle et de vie sportive. Il est incontestable, et vous savez très bien, que le dimanche demeure le temps fort qui permet aux familles de se retrouver autant que faire se peut. C'est la raison pour laquelle, comme l'ont très bien dit Martine EVEN et Jean-Michel TISSEYRE, nous ne pourrions pas voter cette délibération, sans polémique.

M. TISSEYRE

Comme le proposait mon cher collègue Maire-adjoint, j'ai épiluché le fameux volumineux dossier et en effet, dans ce dossier, 50 % des représentants du personnel ont voté contre la mesure de Bricorama. Il faut faire la part des choses.

Ensuite, je pense que l'offre est suffisante à Boulogne-Billancourt pour les consommateurs. L'évolution de ces dernières années a fait que les magasins Franprix sont ouverts de 10 heures du matin jusqu'à 22 heures le soir, le dimanche. J'estime que cela est suffisant et qu'il ne faut pas ajouter d'autres ouvertures dominicales.

M. BAGUET

Loin de nous, je le garantis au groupe @lternance, l'idée de vouloir ouvrir les commerces le dimanche, il n'en est pas question. L'UCABB nous l'a fait savoir. En revanche, il est question de rétablir une situation inéquitable, puisqu'à quelques kilomètres près, des commerces ont le droit d'ouvrir et pas celui-là. Bricorama contribue à la vie économique, sociale et financière à Boulogne-Billancourt. Nous n'ouvrons pas la boîte de Pandore, nous demandons uniquement le rétablissement d'une situation qui était acquise depuis 1978 (35 ans). Admettez que la vie sociale et économique boulonnaise n'a pas été bouleversée pour autant, donc je vous propose de défendre ce retour à son activité habituelle.

La délibération n° 17 est approuvée à la majorité.

Vote contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

M. BAGUET

Nous allons pouvoir transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet.

18. Convention d'occupation du domaine public pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'un kiosque à journaux 101, boulevard Jean Jaurès (Grand'Place) - Autorisation de signature.

M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Le secteur de la presse traverse depuis plusieurs années une

crise dont les causes multiples se traduisent par la fermeture progressive de nombreux points de vente en France. Chaque année, ce sont plus de 500 points de vente qui ferment en France. La ville de Boulogne-Billancourt comptait 45 points presse en 1985, elle en compte 16 aujourd'hui.

Les professionnels de la presse sont prélevés à la source, sur livraison imposée, ce qui les contraint à tenir une comptabilité précise et lourde de leurs invendus. Les marges réalisées sont faibles. C'est un métier très prenant, compliqué et peu rémunérateur.

A cette situation propre à la profession, viennent se greffer trois autres difficultés que sont la concurrence de la presse sur Internet, celle de la presse gratuite et la multiplication des petits points presse dans les enseignes de la grande distribution.

Pour pallier la fermeture des librairies privant les Boulonnais d'un service de qualité, le Maire a pris des mesures concrètes en décidant l'ouverture de kiosques de presse. Leur implantation a fait l'objet d'une concertation élargie avec le conseil du quartier, l'association des commerçants et artisans de la Ville (UCABB) mais aussi les librairies existantes, afin de ne pas venir affaiblir leurs activités par des décisions non pertinentes.

Le kiosque, mobilier emblématique des grandes villes, fait partie de l'architecture urbaine. C'est un point de repère pratique et un lieu d'attractivité, signe d'un quartier ayant une bonne qualité de vie.

A ce jour, un premier kiosque a été installé route la Reine le 26 juin dernier, voie dépendant du Conseil général des Hauts-de-Seine.

L'inauguration a eu lieu hier avec la présence de la présidente de Presstalis, Anne-Marie COUDERC et le président de Mediakiosk, Monsieur ABONNENC. C'était une très belle manifestation.

Aujourd'hui, à la suite de la fermeture récente de la librairie des Passages, il vous est proposé d'implanter un kiosque sur la Grand'Place au niveau du 101, boulevard Jean Jaurès, voie communale, afin de conserver le caractère attractif et convivial de ce lieu de rendez-vous désormais traditionnel des Boulonnais.

Le kiosque, posé sans ancrage, sera financé et géré par la Société Mediakiosk dans le cadre d'une convention consentie pour une période de 15 ans, moyennant le versement d'une modeste redevance annuelle de 150 euros HT compatible avec la tarification du conseil général des Hauts-de-Seine.

Il vous est demandé d'approuver cette disposition sur le domaine public. Merci.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur les suites pour l'ancien

locataire qui tenait la librairie de la Grand'Place et la concurrence de ce kiosque, s'il parvient à trouver un nouveau local dans le quartier. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

La même question a été posée en commission des finances. Il a juste été ajouté que la Ville avait aidé l'ancien propriétaire de la librairie des Passages pour pouvoir créer une nouvelle activité commerciale, mais que la situation actuelle et surtout que le niveau des loyers des fonds de commerce n'avait pas permis de créer quelque chose de nouveau. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. En effet, hier nous avons inauguré le kiosque à l'angle de la route de la Reine et de l'avenue Victor Hugo, à la plus grande satisfaction des commerçants du secteur.

Le libraire du parc est parti en retraite un peu précipitamment ; les gens n'ayant été prévenus qu'une semaine avant la fermeture de son commerce. Avec le Conseil général, nous nous sommes montrés assez réactifs, puisqu'en accord avec les commerçants du quartier, nous avons passé une convention avec Mediakiosk.

Nous avons vérifié auprès du boucher et de la boulangère que l'implantation du kiosque ne posait pas de problèmes. En termes de sécurité, il y avait quelques petites inquiétudes parce que le kiosque est situé à l'angle de la rue. Nous avons donc décidé de déplacer l'ASVP. De ce fait, l'agent de surveillance de la voie publique fera traverser les enfants sur l'autre rue. Par principe dans un carrefour (à 5 rues), il y a quatre passages possibles.

Pour répondre à l'interrogation du groupe @lternance sur la Grand'Place, le propriétaire du bail commercial a vu augmenter son loyer de façon considérable. On lui a proposé une augmentation de 100 % du loyer. Je suis intervenu pour l'aider, mais la négociation n'a pas été possible avec les nouveaux propriétaires des murs. Ensuite, nous avons cherché un autre emplacement dans le quartier, nous sommes intervenus auprès de plusieurs propriétaires de murs du secteur, malheureusement cela n'a pas été possible.

Je rappelais à un Boulonnais qui s'énevrait un peu de la fermeture des points de presse, et cela a été rappelé hier au micro par Anne-Marie COUDERC, ancienne Ministre et Présidente de Presstalis, que malheureusement en France, chaque année, c'est entre 500 et 1 000 points de presse qui disparaissent chaque année. C'est une vraie hémorragie et c'est pour pallier ces fermetures malheureuses que la société Mediakiosk qui appartient pour 80 % à JCDecaux et aux groupes de presse Le Figaro, Le Monde et L'Express, essaie de multiplier les kiosques dans les villes en France.

C'est un métier extrêmement difficile, il faut se lever à 5 heures du matin pour réceptionner les journaux, avec la fameuse

loi Bichet sur la distribution de la presse. La loi Bichet de 1947 prévoit que les libraires sont tenus de présenter les 1 800 titres dans les kiosques et les points de presse. Ensuite, ils passent leur journée à remplir des cases sur les invendus, la gestion, les exemplaires imposés au nom de la liberté de la presse et ils doivent fermer à 22 heures. En définitive, ils ont travaillé 17 heures par jour, 6 jours sur 7 et n'ont pas gagné un gros salaire.

Avec l'arrivée de la presse gratuite et Internet, la situation ne s'améliore pas vraiment, donc, nous allons prendre une autre décision et nous espérons que début septembre, à la rentrée, nous aurons un nouveau kiosque sur la Grand'Place. Il sera beaucoup plus important que le kiosque de la route de la Reine et de l'avenue Victor Hugo. Cela fait partie de nos responsabilités, il faut aider le métier, sans pour autant déstabiliser les points de presse qui restent sur Boulogne-Billancourt.

Il y avait 45 points de presse à Boulogne-Billancourt en 1985, il n'y en avait plus que 17. Un dix-huitième a ouvert hier et un dix-neuvième devrait ouvrir en septembre.

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

19. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2013. Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement correspondante.

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le fonds local de solidarité pour le logement permet l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux, financées sous forme de subventions, de prêts sans intérêts, de garanties aux impayés de loyer, ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Le financement du fonds est assuré par le département des Hauts-de-Seine. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés, les personnes morales concernées, la CAF, les associations, les distributeurs d'eau et d'énergie, etc. peuvent également participer au financement de ce fonds.

Depuis 1994, la ville de Boulogne-Billancourt a décidé de participer au financement de ce fonds. A ce titre, elle siège à la commission plénière locale qui étudie les demandes de prestations et les demandes d'accompagnement social.

La participation financière des communes se calcule sur la base d'un montant fixé à 0,15 euros par habitant, montant indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Pour l'année 2013, le montant de la participation de la Ville s'élève à 17 440,03 euros.

En 2012, pour le volet logement, la commission plénière du

FSL de Boulogne-Billancourt a examiné les demandes présentées par 156 familles, et accordé 145 656 euros d'aides. 237 demandes ont été examinées, une famille pouvant faire l'objet de plusieurs demandes.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation de la Ville au financement du fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2013, soit un total de 17 440,03 euros et d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Département.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Musées municipaux - Donations - Acceptation et autorisation.

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de soumettre à votre approbation l'entrée de nouvelles œuvres au M-A30 / musée des Années 30, intégrées parmi les fonds de collections par dons.

Ces donations sont libres de toutes clauses contraignantes pour la ville de Boulogne-Billancourt et ont reçu préalablement l'avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à accepter ces donations.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Dénomination d'équipements publics

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Un nouvel équipement, la structure multi-accueil située rue Molière, ouvrira ses portes en septembre 2013. Il convient de lui donner un nom. Le bâtiment dessiné par l'atelier Catherine FURET accueillera 24 enfants à temps complet et 6 enfants à temps partiel. Il vous est proposé dans un souci de clarté et de facilitation de sa localisation par les usagers, de baptiser cette structure du nom de la rue dans laquelle elle est située, soit « multi-accueil Molière ».

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer aux locaux de l'ancien collège du Vieux Pont de Sèvres qui, dès la prochaine rentrée scolaire, seront occupés temporairement par des élèves du primaire le nom provisoire de « 147, rue du Vieux Pont de Sèvres » qui permettra de situer aisément son emplacement.

La Commission des noms de rues et équipements, le 18 juin 2013, s'est prononcée favorablement sur ces deux appellations.

Un plan localisant les équipements publics concernés est joint à la présente délibération.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur le choix de l'appellation « multi-accueil », le terme accueil étant semble-t-il suffisant. De même, il souligne que le nom « 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres » pour désigner les locaux de l'ancien collège du Vieux Pont de Sèvres manque d'imagination. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

De même que nos collègues du groupe @lternance, je pense que nous aurions pu trouver des noms un peu plus culturels et plus modernes. Par conséquent, nous ne participons pas au vote.

M. BAGUET

Cela a été expliqué en commission. Le problème est que l'ancien collègue du Vieux Pont de Sèvres, pendant une année va accueillir la future école des sciences et de la biodiversité, pendant les deux années suivantes, il accueillera le groupe scolaire Billancourt, qui doit être refait et pendant les deux années suivantes, il devra accueillir le CRR qui nécessite des travaux. De ce fait, nous n'allions pas lui dédier un nom qui aurait changé trois fois en cinq ans. Il valait mieux identifier l'emplacement géographiquement parlant, que de donner un nom qui ne correspondait pas à la fois à une école provisoire, à un ancien groupe scolaire Billancourt qui restera le groupe scolaire Billancourt (Voisin-Billancourt). Nous avons choisi de faire dans la simplicité.

Pour ce qui concerne la crèche multi-accueil Molière, c'est vrai que les noms parfois... Je n'ai rien contre « Le Chat Botté », « La Cigale », « La Girafe » ou la « La Fourmi », mais ces noms ne sont pas toujours évidents à identifier dans Boulogne-Billancourt. Quand vous dites à une jeune famille qui arrive de l'extérieur que son enfant est pris à « La Fourmi », ils vous demandent le nom de la rue.

M. FOURCADE

On aurait pu l'appeler l'atelier Molière.

M. BAGUET

Votre proposition me semble meilleure... Ce n'est pas grave, nous n'allons pas nous déchirer sur des noms qui sont de plus provisoires. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à la majorité.

Ne prennent pas part au vote : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

M. BAGUET

Madame DE BEAUVAL sur la convention de partenariat.

Mme DE BEAUVAL

Concernant l'appellation « 147 rue du Vieux Pont de Sèvres » et « multi-accueil Molière », je voulais ajouter que nous avons appelé un bâtiment « Le 57 » et nous avons pensé que nous aurions pu l'appeler « Le 147 ». Nous aurions pu diminuer le nom.

22. Musées municipaux - Convention de partenariat - Cité de l'architecture et du Patrimoine - Approbation et autorisation

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la politique de développement de sa notoriété nationale, le Musée des années 30 de la ville de Boulogne-

Billancourt a été sollicité par la Cité de l'architecture et du patrimoine, pour mener des actions communes à l'occasion de l'exposition qui aura lieu à la Cité de l'architecture du 16 octobre 2013 au 17 février 2014, intitulée Art déco : le style « Made in France » qui a séduit le monde.

Dans l'annexe 1 de cette convention, vous trouverez la liste des 35 œuvres prêtées par le Musée des années 30.

Suite à d'ultimes échanges avec la CAPA, il convient d'ajouter deux références complémentaires :

- Une paire de bustes couture de Pierre IMANS, cousues de perles.
- Un théâtre de marionnettes d'Elisabeth BRANSSI, prêté sous réserve de restauration par la Cité de l'architecture.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette dernière actualisation ainsi que d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.

23. ZAC Seguin - Rives de Seine - Îlot B4b - Acquisition en VEFA de 22 logements par l'entreprise sociale pour l'habitat Immobilière 3F - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents.

M. Claude GALLANT, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le premier projet de délibération constitue la deuxième étape d'intervention en faveur de 22 logements sociaux entrepris par l'immobilière 3F sous la forme d'une VEFA.

Dans un premier temps, en juillet 2012, une subvention de 165 000 euros a été attribuée. Aujourd'hui, seconde étape, l'immobilière 3F demande à la Ville de garantir les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts, le total de garantie s'élève à 3 599 000 euros en contrepartie de quoi la Ville bénéficiera

d'une réservation de 27,3 % du programme de construction de ces 22 logements.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à apporter la garantie de la Ville.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souligne que la Ville va bénéficier d'un logement PLAI. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame EVEN.

Mme EVEN

Nous nous félicitons d'obtenir un PLAI de plus sur Boulogne-Billancourt, c'est formidable... Sérieusement, je souhaiterais tout de même signaler que Boulogne-Billancourt pourrait recevoir un peu plus de familles démunies à l'image de ce que font certaines villes de Seine-Saint-Denis notamment. A plusieurs reprises au cours de cette séance, vous avez parlé de solidarité, Boulogne-Billancourt pourrait se montrer plus solidaire par rapport à ces familles démunies. Mais bien entendu, nous voterons cette délibération, comme la suivante.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas.

La délibération n° 23 est approuvée à l'unanimité.

24. Opération de logement social 3-5, rue de la Ferme - Renouvellement de la garantie communale accordée à Paris Habitat-OPH dans le cadre du refinancement des prêts PLS - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

M. Claude GALLANT, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération consiste à un transfert de garantie du fait du refinancement que Paris Habitat a sollicité et obtenu, passant des emprunts contractés auprès du Crédit agricole vers La Banque postale. Le montant de la garantie est sensiblement inférieur à ce qu'il était en 2007, puisque bien évidemment depuis 2007, Paris Habitat a déjà remboursé une partie de son emprunt.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à transférer cette garantie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Sur cette délibération, nous n'avons pas hésité à manifester notre mécontentement vis-à-vis de Paris Habitat, parce qu'ils nous ont mis devant le fait accompli. J'ai adressé un courrier à Madame BARON en temps et en heure à ce sujet. Nous votons la délibération, mais nous demandons un peu plus de fluidité dans les relations.

Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 24 est approuvée à l'unanimité.

25. Autorisation donnée au Maire pour signer la convention définissant les modalités d'attribution de logements sociaux proposée par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Hauts-de-Seine à la ville de Boulogne-Billancourt.

M. Claude GALLANT, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La Ville entretient des collaborations tout à fait fructueuses avec les différentes associations d'insertion par le logement et tout particulièrement avec l'association Solidarités nouvelles pour le logement Hauts-de-Seine (SNL). Ces relations, jusqu'à présent, n'ont aucun fondement contractuel et c'est pour apporter un cadre dans la collaboration entre cette association et la Ville que cette convention vous est proposée.

Son objet est double, d'une part la Ville, mais c'est simplement l'officialisation d'une procédure qui était déjà suivie. La Ville reçoit la compétence pour apporter des candidatures à la SNL en tenant compte de l'ensemble des critères retenus par cette association et en contrepartie, elle s'engage à mettre tous les moyens à sa disposition pour apporter un logement pérenne aux pensionnaires de SNL qui auront acquis leur autonomie.

Pendant les six premiers mois, la Ville apportera son concours dans le cadre d'un suivi social au bénéfice de ces personnes relogées dans le logement banalisé.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souligne cette très bonne initiative. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Cela répond à la demande de Madame EVEN. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 25 est approuvée à l'unanimité.

26. Organisation et mise en œuvre de séjours de vacances pour des enfants âgés de 6 à 17 ans - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché.

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Chaque année, nous proposons une soixantaine de séjours de vacances, sportifs, de loisirs, artistiques et linguistiques. Ils sont proposés aux enfants de 6 à 17 ans, pour les vacances scolaires. Cette année, nous arrivons au renouvellement du marché qui compte trois lots pour un montant d'environ 1,2 millions d'euros.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer ces trois lots.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande qu'une attention particulière soit apportée aux voyages linguistiques dans les familles anglaises. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN

Je désirerais faire une remarque au sujet des enfants de 11-12 ans, de classe de 6^e. En effet, les colonies proposent très souvent des séjours pour les tranches d'âge 7-11 ans et 12-14 ans. Or, les enfants qui sont ensemble dans une même classe toute l'année civile ne peuvent pas partir ensemble l'été, parce qu'il faut avoir 12 ans au jour du départ en colonie. Les enfants nés le premier semestre ne peuvent donc pas être avec ceux nés au deuxième semestre.

Il faudrait vérifier auprès des prestataires, s'ils ont la possibilité d'ajuster leurs séjours en année civile et pas toujours en année scolaire.

M. BAGUET

Sous réserve, je pense avoir une partie de la réponse. Les tarifs de chemin de fer collectifs ainsi que les tarifs d'avion collectifs changent au douzième anniversaire. Un enfant de 12 ans paiera largement plus cher qu'un enfant de 11 ans. Nous vérifions, Madame SHAN, mais je pense que c'est l'explication.

Sous réserve de cette vérification, je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 26 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous, nous nous retrouvons pour le feu d'artifice du 13 juillet avec une nouveauté à la demande des écoles du quartier. En effet, la Ville organisera pour la première fois une retraite aux flambeaux, du parc de Billancourt jusqu'à l'Île Seguin, sur le pont Renault. Madame GODIN précise qu'il y aura des animations à partir de 18 heures.

Enfin, saluons Monsieur Marc BARANI, l'architecte du pont Renault, qui vient d'obtenir le Grand prix national de l'architecture 2013.

La séance est levée à 22 heures 20.